



PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

EPCC / MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION / REGIONS BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE  
VILLES DE NANTES, RENNES ET ANGERS / UNIVERSITES DE NANTES, RENNES 2 ET ANGERS

# DOSSIER D'ACCREDITATION 2018-2019

A l'attention du MINISTERE DE LA CULTURE

Direction générale de la création artistique

62, rue Beaubourg

75003 Paris

première partie

---

## auto-évaluation

26 octobre 2018

## sommaire

A / introduction / présentation de l'établissement .....	4
B/ Auto-évaluation / partie établissement .....	6
1. Domaine 1 - formation et pédagogie .....	6
a. Cohérence interne de l'offre d'enseignement.....	6
b. Innovation pédagogique .....	7
c. Prise en compte de la diversification et de l'évolution des pratiques et compétences professionnelles .....	8
d. Interaction entre aspects théoriques et pratiques .....	9
e. Pédagogie de projet .....	10
f. Autonomie de l'étudiant .....	11
g. Préparation à l'insertion professionnelle.....	12
h. Attractivité de l'offre d'enseignements .....	13
2. Domaine 2 - recherche .....	14
a. Etat des activités de recherche artistique .....	14
b. Organisation et gouvernance de la recherche .....	15
c. Adossement de la formation à la recherche .....	15
d. Partenariats en matière de recherche .....	15
e. Adéquation des financements aux besoins de la recherche.....	16
f. Valorisation de la recherche .....	16
3. Domaine 3 – pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation.....	17
a. Fonctionnement des instances de gouvernance .....	17
b. Démarche qualité.....	17
c. Etat du dialogue social .....	17
d. Egalité, diversité, parité .....	18
e. Caractère opérationnel de l'équipe pédagogique .....	18
f. La politique et les modalités de recrutement de l'équipe pédagogique.....	19
g. Caractère opérationnel de l'équipe administrative.....	20
h. Caractère opérationnel des locaux et équipements.....	20

4. Domaine 4 – relation à l'étudiant.....	22
a. Accompagnement et suivi interne des étudiants.....	22
b. Conditions de vie des étudiants.....	22
c. Participation des étudiants à la gouvernance.....	22
d. Politique de stage et de mise en situation professionnelle.....	23
e. Suivi et modalités de l'insertion professionnelle.....	23
f. Données relatives à l'origine géographique des étudiants .....	24
5. Domaine 5 – inscription territoriale.....	27
a. Liens et partenariats avec les structures artistiques et culturelles .....	27
b. Partenariats socio-professionnels.....	28
c. Relations avec les entreprises, associations et autres partenaires .....	28
d. Articulation avec l'environnement régional de formation supérieure.....	28
e. Actions en matière d'éducation artistique et culturelle.....	29
6. Domaine 6 – Dynamiques nationale et internationale.....	30
a. Relations nationales.....	30
b. Relations internationales .....	31
C / Auto-évaluation / partie formations.....	33
1. Objectifs pédagogiques de la formation .....	33
2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation.....	34
3. Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés .....	45
4. Données relatives à la formation .....	45
Note synthétique sur les orientations stratégiques du Pont Supérieur .....	47

## **Préambule important**

Ce rapport est rédigé au moment d'une période de transition de l'établissement : direction générale par intérim de janvier à septembre 2018 et arrivée de la nouvelle directrice générale le 24 septembre 2018. Il a commencé à être conduit par le directeur du département musique/directeur général par intérim.

L'ensemble des agents permanents de l'EPCC (directeur du département danse et son adjointe, adjoint au directeur du département musique, responsable de la formation continue, responsable administratif remplaçant, assistants administratifs gestion et scolarité, relations internationales, suivi de la diffusion artistique et communication) ainsi que les coordinateurs des différents domaines du parcours de formation au DNSPM y ont contribué.

## **A. Introduction : présentation de l'établissement**

---

Créé administrativement sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle en novembre 2011 et officiellement en service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, « Le Pont Supérieur, Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne/Pays de Loire » réunit l'Etat (DRAC Bretagne et Pays de la Loire), les Régions Bretagne et Pays de la Loire, les Villes d'Angers, Rennes, Nantes, la métropole de Brest Métropole ainsi que les Universités d'Angers, Nantes et Rennes 2.

Labellisé Erasmus+ en 2014, l'EPCC développe ses activités principalement à Nantes, Rennes, Brest et Angers. Le site de Nantes est le lieu principal d'activité de l'établissement public : il réunit la direction générale, les services supports administratifs ainsi que le département danse (préparation à l'EAT, formation initiale, formation continue, VAE). Le site de Rennes est le lieu principal du département musique (formation initiale, formation continue, VAE) formant au DNSPM et au DE Musique.

### **Les missions / la gouvernance**

Comme indiqué dans les statuts révisés, le Pont Supérieur forme au Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) de musicien et aux Diplômes d'Etat (DE) de professeur de danse et de professeur de musique. Ainsi sont accueillis en formation supérieure les danseurs des esthétiques jazz, classique et contemporain, les chefs d'ensembles vocaux, les musiciens des musiques actuelles, ceux des musiques traditionnelles des aires culturelles bretonnes et celtiques, et enfin les instrumentistes/chanteurs des répertoires classique à contemporain. Quant aux formations d'interprètes dans les domaines de l'art dramatique et de la danse contemporaine, elles sont assurées par les partenaires de l'établissement public que sont le Théâtre National de Bretagne (TNB) à Rennes et le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) à Angers. En cohérence avec ces formations artistiques et pédagogiques, les Universités d'Angers, de Bretagne Occidentale, Nantes, et Rennes 2 accompagnent les étudiants vers des Licences et Master en fonction de leurs parcours respectifs.

Le Pont Supérieur est administré par un conseil d'administration, composé de 26 membres et sa présidente, qui se réunit au moins deux fois par an. Il est dirigé par une directrice Catherine LEFAIX-CHAUVÉL, assisté d'un comité de direction qui réunit le directeur du département musique, Benoit BAUMGARTNER et le directeur du département danse, Maurice COURCHAY, et l'agent responsable de l'administration.

Un conseil pédagogique et scientifique est consulté sur les questions relatives aux activités pédagogiques et culturelles de l'établissement et impulse par ailleurs une politique de recherche. Le Conseil pédagogique d'établissement réunit une fois par an les conseils pédagogiques de département.

## Chiffres-clés

Le Pont Supérieur compte quinze salariés permanents (14,98 ETP), et entre cent cinquante et deux cents artistes-enseignants vacataires. Il accueille chaque année environ 130 étudiants et 60 stagiaires toutes disciplines confondues réparties de la façon suivante pour la rentrée 2018/19 : 60 étudiants au DNSMP Musique, 35 étudiants au DE Danse, 18 stagiaires au DE Musique et 44 stagiaires au DE Danse et préparation à l'EAT. A cela s'ajoutent les stagiaires du DE Musique par la VAE : en moyenne et par année une soixantaine de stagiaires en livret 1 et une trentaine en livret 2.

### **Les éléments financiers synthétiques** : voir annexe financière

Le budget prévisionnel 2018 du Pont Supérieur s'équilibre 2 958 827,86 € en section de fonctionnement et 190 841,42 € en section d'investissement. Ce budget se ventile de la manière suivante (intervenants, frais annexes et soutien à l'insertion professionnelle) :

- 329 000 € pour le département danse
- 588 000 € pour le département musique

Les reports des excédents de fonctionnement, après avoir diminués depuis 2013, ont augmenté en 2018.

Le ratio d'autonomie financière prévisionnel (dépendance de l'établissement vis-à-vis des financeurs extérieurs : Etat, Régions, Villes) est de 90,78 % en 2018, la part des recettes propres de l'établissement étant de 9,22%.

Le ratio de rigidité des charges structurelles prévisionnel (part des dépenses obligatoires sans marge de manœuvre de l'établissement) est de 57,85%, la part des dépenses de personnel atteignant 54,81% des dépenses de fonctionnement (en baisse de 4 points depuis 2013).

### **Présentation du parc immobilier** : voir annexe description des locaux / dernière période écoulée

Le Pont Supérieur déploie ses missions sur deux sites principaux dédiés, l'un à Nantes (bâtiment partagé avec le CRR de Nantes) et l'autre à Rennes. Les bâtiments sont mis à disposition par les Villes de Nantes et de Rennes et font l'objet de conventions de mise à disposition. Le détail des surfaces et leurs descriptions sont repris dans l'annexe « description des locaux sur la dernière période écoulée ».

## B - Auto-évaluation, partie établissement

---

### 1. Domaine 1 - Formation et pédagogie

Le Pont Supérieur est un ensemble cohérent qui s'est créée sur la base d'une mutation structurelle du Cefedem Bretagne/Pays de Loire (créée en 2000) pour répondre à la fois aux exigences des accords de Bologne, qui ont fixé les conditions de l'harmonisation des enseignements supérieurs et aux besoins du secteur du point de vue de la formation initiale et continue en général, de la validation des acquis de l'expérience et de la nécessité de renforcer les liens entre spectacle vivant, lieux d'enseignement et tissu artistique territorial.

Dans cette trajectoire, l'offre de formation du Pont Supérieur s'est toujours inscrite de manière anticipée sur des stratégies de formations croisées, interrogeant les questions de transversalité à la fois pour la musique et pour la danse, et aussi en lien avec les autres arts vivants incarnés en tout premier lieu à l'échelle du territoire par l'école du TNB à Rennes et le CNDC à Angers.

C'est dans ce contexte que s'est élaborée la création d'un cursus menant au DNSP de musicien en articulation avec le cursus menant au DE de professeur de musique, associé à la poursuite des activités conduisant au DE de professeur de danse. La présentation ci-après reprend des éléments de ces deux champs disciplinaires couverts par les missions du Pont Supérieur.

#### a. Cohérence interne de l'offre d'enseignement

Dans le domaine de la musique, l'établissement a particulièrement développé la rencontre artistique entre les spécialités des répertoires classique à contemporain, musiques actuelles amplifiées et musiques traditionnelles pour les instrumentistes et chanteurs. La vie professionnelle de l'interprète et du pédagogue favorise et installe de plus en plus les croisements esthétiques. En veillant à l'exigence de la dominante de chaque étudiant et sans être dans la posture du « spécialiste en tous domaines », l'approche d'une autre spécialité est capitale. Elle provoque l'ouverture et la réflexion dans le jeu instrumental ou vocal de sa propre dominante et construit une approche de l'enseignement large.

Il en est de même avec l'interdisciplinarité musique danse ou musique théâtre, voire plus large. Plusieurs modules ont ainsi été promus :

- Session annuelle d'un atelier musique/danse de 4 à 6 jours pour les étudiants en 1<sup>ère</sup> année de DNSPM et en première année de DE danse
- Module de création en vue de la réalisation d'un projet artistique personnel pour les étudiants en 2<sup>ème</sup> année de DNSPM avec l'obligation de présence d'une autre discipline artistique (danse, théâtre, cirque, photo, arts plastiques, architecture)

ainsi que des projets artistiques :

- Création musicale et littéraire en 2018 entre 15 étudiants musiciens en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de DNSPM et la promotion des 15 étudiants comédien de l'école du TNB de Rennes
- Création entre étudiants musiciens et danseurs à base d'improvisation sous la forme de 3 performances réalisées à Saint Nazaire en 2016 dans le cadre du projet « City life » et de la célébration des 80 ans de Steve Reich

L'articulation DNSPM-DE est également mise en œuvre dans une perspective de cohérence interne. Un domaine privilégié a été identifié et développé au niveau des pratiques de médiation. Une UE à part entière du DNSPM est ainsi consacrée à ces enjeux (UE5, transmission médiation). Les promotions DNSPM peuvent ainsi accueillir tant des projets professionnels dédiés à la seule pratique scénique que des projets professionnels mêlant scène et enseignement.

Pour la formation DE proprement dite, la maquette de formation consacre une UE spécifique à la connexion entre enjeux artistiques et enjeux pédagogiques (UE3, articulation entre les domaines artistiques et pédagogiques). Il s'agit là aussi d'un choix fort destiné à favoriser les passerelles, les apports réciproques, entre les deux versants de la formation (artistique/pédagogique).

En danse, l'offre d'enseignement déployée depuis 2003 est réinterrogée en continu pour faire évoluer les parcours proposés en cohérence avec les enjeux nationaux (LMD, EAC, insertion professionnelle, liens artistique/pédagogique, transversalités artistiques, synergie entre les enseignements, dialectique théorie/pratique, recherche,...) ; bien que l'évolution des textes cadres reste à ce jour suspendue sans pouvoir étayer les évolutions portées et souhaitées, au sein des établissements publics, par les responsables et équipes artistique et pédagogique.

Depuis 2007, d'abord accompagné par les services de la formation professionnelle des régions, puis dans une logique d'autofinancement, le Cefedem et aujourd'hui le Pont Supérieur ont su et pu mettre en place un parcours de préparation de 600h aux épreuves de l'EAT dans une logique de propédeutique à la formation au DE et plus largement à l'enseignement supérieur français et européen dans le champ des arts vivants. Ce dispositif qui, depuis quelques années permet une économie d'échelle dans les enseignements favorise un croisement et une potentialisation des différentes étapes des parcours (Mutualisation de cours techniques, Présentations artistiques, sensibilisation à la pédagogie dès les classes prépa. EAT, ...).

Néanmoins, au-delà du réel intérêt pédagogique et artistique de croiser les contenus de formation, le choix des tutelles d'implanter à la création de l'EPCC le département musique à Rennes et le département danse à Nantes, contraint la dynamique interne de la transversalité danse-musique : de nature budgétivore, les contraintes matérielles par ailleurs de circulation des étudiants entre les deux sites distants de 110km limitent les apports transversaux, même si les deux départements parviennent à réaliser une, voire deux, actions conjointes par année universitaire pour le plus grand bénéfice des étudiants.

## **b. Innovation pédagogique**

Les formateurs et responsables de modules de formation sont encouragés à diversifier autant que possible les types de productions écrites demandées aux étudiants et stagiaires. Aux traditionnels rapports (de projet, de stage,...) ont ainsi été substitués, pour certains modules, des « journaux ». Cette pratique du journal « extime » (écriture réflexive au fil de l'action, destinée à être lue par des tiers), sorte de journal de bord, permet à chaque personne en formation d'explicitier les étapes de ses découvertes, prises de conscience, développements réflexifs personnels. D'autres types d'écritures peuvent être : l'email collectif (partage de réflexions avec l'ensemble d'une promo, animé par un intervenant suite à une séance), le commentaire d'article de blog, le post sur un forum (via plate-forme d'enseignement à distance, Chamilo).

Autant que possible, les temps de formation en présentiel sont consacrés à des travaux en petits groupes ou en grand groupe. Les temps d'apports théoriques (cours magistral) sont autant que possible basculés sur de l'enseignement à distance (envoi d'un dossier documentaire, mise en œuvre d'activités visant à son appropriation). Les modules de formation sont ainsi pour la plupart axés sur des productions, des réalisations, des expérimentations.

L'usage de captations vidéos s'est beaucoup développé dans les formations DE de l'établissement ces dernières années, jusqu'à devenir l'objet d'un des modules (UE4-M4 analyse de cours filmé). Les vidéos utilisées sont tirées des stages d'application des étudiants et stagiaires (UE4-M3 stages Observation-pratique-échange), ou de leur pratique professionnelle, ou de celle des intervenants. Au-delà du module dédié à l'analyse de cours filmés, cette pratique est également utilisée dans d'autres modules des UE pédagogiques.

Inspiré par les pratiques de recherche-action développées dans d'autres secteurs, un module de formation DE permet aux personnes en formation de conjuguer enquête de type sociologique (sociologie de la culture) et intervention artistique, dans une visée formative. Ce module, Enquête Action sur un Territoire (UE6-M2), est un levier très efficace de prise de conscience des enjeux d'une ouverture des établissements spécialisés et de leurs agents sur la richesse de la vie culturelle des territoires.

Dans le parcours de formation au DNSPM-domaine musiques actuelles, des ateliers développent la posture de la « direction artistique » en accueillant des étudiants des autres domaines musicaux. Sessions conduites en autonomie par un étudiant, elles préparent à la création d'arrangements en direct et aux séances d'enregistrement à mener. L'innovation réside dans le fait d'utiliser ce concept pour développer la transversalité.

Dès sa création le département danse a développé, avec les équipes qui l'animent, des outils visant à stimuler une perception et une dynamique transversale des enseignements. L'élaboration, avec l'équipe pédagogique, d'un « guide de formation » a permis, tout d'abord aux intervenants, de conscientiser les liens dynamiques et organiques entre les différentes entrées des programmes de formation et la responsabilité partenariale qui leur incombe dans le dispositif. Cette démarche a rapidement œuvré à la construction de sens par les étudiants et l'implication de ces derniers dans leur parcours de formation. Les enseignements, qualifiés de théoriques, bénéficient d'ancrage dans la pratique chorégraphique à laquelle ils contribuent et cette pratique rejaille sur la dynamique des apprentissages. Il est toujours utile de rappeler à cet endroit la fonction du corps et des émotions dans les apprentissages « théoriques », dans leurs réinvestissements pluriels dans un contexte tant de création que de conduite de cours et d'ateliers. C'est ainsi un tiers du temps des enseignements « théoriques » qui s'ancrent dans une pratique d'ateliers chorégraphiques et de réalisations artistiques.

### **c. Prise en compte de la diversification et de l'évolution des pratiques et compétences professionnelles**

Dans le cadre du parcours de formation au DE de professeur de musique, les évolutions déjà amorcées du métier d'artiste/enseignant et dont l'établissement anticipe le développement sont principalement de trois types.

Le premier axe concerne la place des pratiques artistiques amateurs, autonomes dans l'activité même des écoles de musique et conservatoires. Il s'agit de développer l'enrichissement et la diversification des postures et des pratiques pédagogiques, et notamment l'extension à toutes les esthétiques des pratiques du type « accompagnement ». Un module entier répond à cet enjeu d'évolution du métier, et place les personnes en formation en situation d'accompagner des musiciens amateurs non-inscrits en cursus (UE5-M2, Accompagnement d'un groupe de musiciens autonomes). Les autres modules pédagogiques intègrent cet enjeu, que ce soit en pédagogie fondamentale ou en didactique spécialisée.

Le deuxième axe concerne l'ouverture aux autres arts, la rencontre de la musique avec les autres arts, de la manière la plus ouverte possible. Ainsi, en formation initiale DNSPM/DE, le projet personnel de 2<sup>e</sup> année a-t-il comme dimension obligatoire la mobilisation d'un autre art. Afin de prendre en compte la réalité de la vie artistique contemporaine, ces autres arts ont pu être le jeu vidéo ou l'art des jardins. En formation continue, la mise en œuvre spécifique des modules artistiques favorise également cette ouverture à l'interdisciplinarité.

Le troisième axe est celui des compétences professionnelles transversales : la capacité à monter des projets, à parler et écrire sur ses activités, à collaborer avec d'autres professionnels. La nature majoritairement de type « pédagogie de projet » des modules des formations menant au DE, permet de travailler cet enjeu tout au long des formations. Il s'agit pour le Pont Supérieur de prendre en compte une évolution du métier d'artiste enseignant, mais aussi d'artiste de scène, qui ne peut plus se limiter à la mise en œuvre d'une performance individuelle, solitaire, limitée au temps de l'action. Celle-ci est précédée de temps de formalisation des intentions avant la mise en œuvre dans des situations collectives ; La place importante de la « pédagogie de projet » et des stages dans les formations de l'établissement est directement liée à cet enjeu de formation.

Enfin, les modules liés à l'environnement professionnel, les stages d'observation et les rencontres régulières avec les diffuseurs, programmateurs, artistes, techniciens, responsables d'ensembles ou de compagnies, acteurs du monde éducatif, socio-culturel, associatif éveillent en permanence chez les étudiants la conscience des mutations en cours. A titre d'exemple, le partenariat avec le festival des « Tombées de la nuit » à Rennes, développe ainsi l'approche de nouvelles formes de monstrosités au sein du territoire urbain.

En Danse, à l'appui de l'observation de l'évolution des missions des compagnies conventionnées et des CCN vers des actions de sensibilisation, de transmission et de partage artistique, il est apparu essentiel, dans cette réalité, que les étudiants et stagiaires des formations proposées puissent sans cesse faire le lien entre transmission, interprétation et création.

C'est en ce sens que sont construits des partenariats tant avec des structures de création que de diffusion (Ambra Senatore et le CCNN, Théâtre Universitaire et les artistes qui y résident, THV de St Barthélémy d'Anjou, Compagnie Yvann Alexandre, Lieu Unique, Olivia Grandville et La Spirale de Caroline, Hervé Maigret et la Cie NGC 25, Pierre Bolo et la Compagnie Chute Libre, Robin Joly et la Compagnie Outre Mesure, ...). Notons à cet endroit qu'il s'agit d'avoir les outils pour appréhender une trajectoire professionnelle faite de pluralité tant dans ses orientations que dans ses modalités.

Soulignons aussi l'importance des partenariats développés avec le milieu scolaire (aujourd'hui deux groupes scolaires qui, en lien avec les équipes enseignantes, bénéficient d'un parcours danse de 30mn par semaine de la moyenne section au CE1). Les outils mis en œuvre au niveau de l'éveil initiation à la danse viennent apporter les bases de la connaissance de soi, du rapport à l'autre, dans un bain de culture commune sensible entre artistes-pédagogues en formation et besoin d'épanouissement et de structuration des enfants au sein de l'éducation nationale.

Au-delà de la notion de reconversion déjà prégnante chez les danseurs, l'inscription dans les formations de la prise en compte de la diversification et de l'évolution des pratiques professionnelles invite à construire une pensée de la flexibilité, une capacité d'adaptation et la culture d'une formation continue pour répondre aux attentes tant artistiques que pédagogiques ainsi qu'aux réalités économiques.

Pour cela il est certain que l'évolution des textes cadres relatifs à la danse sera essentielle afin de donner aux étudiants la valorisation possible de parcours qui permettent élargissement et évolutions de carrière multiples (Structure LMD – ECTS)

Cette diversification doit être soutenue par une organisation des enseignements et surtout des systèmes d'évaluation qui donnent valeur à ces parcours. Ainsi, et à ce jour, malgré les heures consacrées à ces rencontres, ces productions et ces actions, l'obtention du diplôme d'état en danse demeurant conditionné à la réalisation d'un « cours technique en 40mn ». Cela souligne l'écart entre l'ensemble des attentes, préconisations et questions posées, nécessaire dans un contexte grandement évolutif et des modes d'évaluation inadaptés à ces valorisations. Il est aussi important de souligner qu'aujourd'hui l'ensemble des étudiants sont bacheliers et qu'un tiers d'entre eux sont titulaires soit d'une licence (20%) soit d'un master (10%).

Dans cette logique est fait le choix d'accompagner les étudiants du CNDC à faire le lien entre leurs outils et maîtrises chorégraphiques et ceux de la sensibilisation et des actions en milieu scolaire. Les parcours de formation du Pont Supérieur sont par ailleurs aménagés pour accueillir en deuxième année les étudiants du CNDC fraîchement diplômés afin, pour ceux qui le souhaitent, de finaliser leur formation par la préparation du diplôme d'état complétant ainsi les outils dont ils peuvent disposer pour conduire leur projet professionnel.

#### **d. Interaction entre aspects théoriques et pratiques**

Le projet général de formation au DNSPM inscrit comme objectif principal la réflexivité sur la vision globale de son art. L'apport de l'Université veut notamment permettre ce recul plus théorique afin de donner aux étudiants des outils critiques pour développer une haute culture générale et les initier à la recherche.

L'instance pédagogique commune Université/Pont Supérieur, dès le lancement du parcours de formation au DNSPM, a choisi au sein de la Licence musique les modules adéquats à l'interaction théorie/pratique. Ainsi l'arrivée récente au sein de l'équipe des enseignants universitaires de compétences en ethnomusicologie et en histoire des musiques actuelles a permis de prendre en compte tous les domaines esthétiques présents au Pont Supérieur et d'approfondir le sens de l'interaction.

En interne du Pont Supérieur, l'attention à l'aller-retour théorie/pratique passe par l'appel constant à la prise de recul sur les apprentissages en cours. C'est un chemin exigeant, sans cesse à remettre sur le métier tant pour les enseignants qui doivent le transmettre que pour les étudiants/stagiaires qui doivent se l'approprier. Plusieurs moyens y aident concrètement :

- La rédaction de notes d'intention en vue des projets artistiques (obligation de contextualiser)
- Le recours plus systématique à l'évaluation « à chaud » des cours, séances, ateliers.
- L'organisation par le Pont Supérieur de journées d'études annuelles dans le cadre de l'initiation à la recherche (Transmettre ou Treuzkas)
- La participation obligatoire à des séminaires, colloques ou rencontres thématiques de type « No border » à Brest pour les musiques traditionnelles ou dans un cadre universitaire.
- Le développement systématique à rendre compte de sa formation collectivement ou en entretiens individuels de suivi.
- L'invitation (au-delà de recevoir un enseignement) à interviewer les artistes de passage sur leur identité artistique

En danse, les séminaires pédagogiques avec l'ensemble des équipes de formateurs visent à permettre à chacun de développer une vision globale des processus de formation et du rôle qu'ils y incarnent. L'appropriation de l'écrit au service d'une pensée pédagogique et artistique profonde et incarnée passe par un apprivoisement des relations intimes qui se construisent entre registres sémantiques et états de corps. L'élaboration du sens par le sujet ne peut s'imaginer que dans un tissage entre les dimensions propres à l'étudiant/stagiaire élaborées au long court de son histoire (références internes) et les apports nouveaux auxquels il est exposé (référence externes). Les ateliers proposés au cœur des enseignements comme l'histoire de la danse, la musique ou l'anatomie-physiologie viennent étayer et interpeller l'ensemble des entrées.

C'est donc à cela que sert, entre autres, le guide de formation et les relations entre formateurs présents ponctuellement dans la structure. Il s'agit bien de « faire équipe » au service du projet artistique et pédagogique de l'artiste-enseignant en devenir.

#### **e. Pédagogie de projet**

Un module placé en 2<sup>ème</sup> année du parcours de formation initial DNSPM/DE développe particulièrement cette pédagogie. C'est le projet personnel de réalisation artistique. Il s'agit par cette réalisation de conduire plus librement un projet artistique singulier, nourri par l'ensemble du parcours de formation.

En mode projet, ce module se construit sous forme d'aller/retour entre expérimentation directe, recherche et méthodologie d'élaboration. A travers diverses étapes de préparation, de réalisation et d'évaluation, c'est l'ensemble de la chaîne du spectacle vivant qui est expérimentée.

L'étudiant est placé en situation d'autonomie accompagnée, soutenu dans la démarche de conceptualisation et de mise en espace de la réalisation. Le projet lui appartient en propre et il en décide toutes les étapes et la finalité sans injonction de la part des formateurs. Pour développer cette pédagogie, l'évaluation porte sur le processus du projet et non sur la réussite totalement aboutie de sa réalisation.

Le même processus est engagé dans le module Intervention artistique en milieu scolaire situé dans le parcours de formation au DE inscrit dans l'unité d'enseignement Transmission/médiation du DNSPM. La mise en projet se concentre sur la construction en groupes de 4 ou 5 étudiants, d'un contenu artistique pour une réalisation en situation scolaire et/ou éducative. Le soutien pédagogique se situe particulièrement sur l'approche du contexte éducatif et sur l'évaluation de la réalisation.

Enfin, de nombreuses sollicitations venant des partenaires diffuseurs activent le mode projet en vue de réalisations artistiques très diverses. L'étudiant est placé en situation professionnelle de construction d'un projet artistique. Un soutien pédagogique reste possible à la demande de l'étudiant en vue de l'évaluation du projet.

Pour la danse, l'équipe confie aux étudiants des réalisations artistiques, qui convoquent les savoirs, savoir-faire et savoir-être développés dans la formation, en relations avec des événements extérieurs (Assistanat d'Olivia Grandville sur son projet Foules au Lieu Unique, Réalisation danseurs-musiciens à Saint Nazaire dans différents lieux de la ville comme la halle du marché, les alvéoles des sous-marins, le Live (Lieu d'exposition contemporaine). Le dispositif « Regard d'artiste », imaginé par Daniel Housset, met les étudiants dans une posture de créateur, réalisateur, élaborant des partenariats pour les dimensions musicales et filmique qui portent, outre leur solo chorégraphique, leur imaginaire artistique nourri de divers courants artistiques.

Les tutorats que doivent accomplir les étudiants se déploient à partir du projet de chaque étudiant afin qu'il puisse réinvestir, questionner et mettre en perspective le dispositif de formation.

Les étudiants de deuxième année ont pour objectif de créer et présenter aux enfants en milieu scolaire, une réalisation artistique qui introduit le parcours danse que les enfants suivront tout au long de l'année. Est par ailleurs encouragé un système de parrainage dans lequel les étudiants de deuxième année accompagnent l'insertion et le parcours de ceux de première année.

#### **f. Autonomie de l'étudiant**

Les fondamentaux de la formation se basent sur un dialogue permanent entre l'apprenant et l'enseignant. L'étudiant est incité à être acteur de sa formation. Par conséquent, dans le cadre des maquettes pédagogiques, certains modules font l'objet de réajustements soit dans le choix de l'intervenant en cas d'enseignement individuel, soit dans le cadre d'une préparation à l'insertion professionnelle de plus en plus ciblée au long des trois années d'études.

Le principe suivi fonctionne davantage par objectifs d'acquisitions ou par « contrats d'apprentissage ». L'étudiant devient autonome dans l'organisation de son travail personnel et la tenue des délais. Il s'agit d'inciter l'étudiant à construire une méthodologie de travail, à découvrir et appliquer ses propres méthodes de travail afin d'atteindre des résultats optimum en installant la concentration et l'efficacité professionnelle.

Dans le cadre de la mise en place d'une charte des délégués étudiants, le Pont Supérieur réunit des instances régulières de dialogue par promotions d'étudiants/stagiaires. Ceux-ci contribuent à suggérer certaines évolutions dans la formation. Leur prise de parole les incite à construire une autonomie de réflexion, à la synthétiser et à la communiquer.

Sur le même mode, en danse, le développement de l'autonomie est lié en grand partie au fait que l'étudiant soit accompagné et encouragé à nourrir un système de « références internes » sur les plans sensoriels, intellectuels, émotionnels et psychiques. Il s'agit là de faire en sorte que l'étudiant construise et enrichisse des repères internes qui lui serviront en permanence à sentir, analyser et faire évoluer ses mécanismes d'autoévaluation. C'est un axe essentiel développé par l'équipe de formateurs. La mise en place et l'appropriation de grilles de lecture, d'observation, d'évaluation et d'autoévaluation viennent étayer et enrichir les références de l'étudiant et sa responsabilité au sein d'un parcours conçu pour qu'il puisse déployer sa personnalité artistique et pédagogique. La réalisation d'un Mémoire en deuxième année vient consolider le processus. La présentation des saisons de nos partenaires en matière de diffusion et d'action œuvre aussi en ce sens. C'est ainsi, et à titre d'exemple, que la chargée de relation avec les publics du Théâtre universitaire de Nantes est venue présenter l'ensemble des événements (Festivals, « Premières Parties », ..., sur lesquels les étudiants peuvent se positionner avec des propositions artistiques de leur cru. Le Pont Supérieur les assiste en cas de besoin (Matériel, Studios de répétition, ...) pour leurs réalisations personnelles. La démarche est identique avec le Centre Chorégraphique de Nantes.

### **g. Préparation à l'insertion professionnelle**

Axe majeur et but premier de la formation initiale DNSPM/DE, la préparation à cette insertion comporte plusieurs axes :

- Les 5 stages d'observation professionnelle au long du parcours de formation DNSPM/DE
- La rencontre systématique avec les diffuseurs, organisateurs, techniciens, communicants lors des séquences de mise en situation artistique (festival, structures culturelles, associations) ou les lieux de médiation comme par exemple le monde éducatif ou médical
- Pour le parcours de formation au DE et à titre d'exemple le tutorat, les différentes mises en situation de transmission dans les contextes les plus divers, la démarche « d'enquête sur un territoire » pour rencontrer en direct tous les acteurs culturels (élus, agents, responsables de structures, associations, etc.)

Les structures culturelles ou d'enseignement partenaires sont particulièrement sollicitées pour leur engagement auprès des étudiants en vue de leur future insertion professionnelle, enjeu d'accompagnement à inscrire dans les diverses conventions de partenariat. C'est au contact direct des métiers et des professionnels qui les exercent que cette préparation est optimum. C'est un compagnonnage qui est convoqué. Le Pont Supérieur s'investit de plus en plus dans les processus d'évaluation formative afin de permettre aux étudiants de conscientiser les apports liés à leur mise en situation professionnelle.

En danse, pour compléter les apports de la formation (par le département des métiers du CND, par le travail accompli par Claire Rousier du CNDC d'Angers avec les étudiants sur le montage de projets artistiques et pédagogiques, par des conférences animées par des directeurs d'affaires culturelles des métropoles, ...) l'ensemble des entrées et dispositifs contribue directement à la prise de confiance de l'étudiant en lui permettant de se positionner et d'expérimenter des contextes professionnels et les modalités pour y accéder ... Tout cela est complété par le dispositif des stages de tutorat dans différents milieux (public, associatif et privé). Ces tutorats sont simultanément le temps de l'exercice professionnel en milieu réel et celui de l'approfondissement de la culture administrative et organisationnelle qui régit ces contextes.

L'importance accordée parallèlement aux actions en milieu scolaire contribue à apprivoiser cet environnement en lien avec ses exigences, enjeux et modalités propres.

De plus l'ensemble des soutenance qui jalonnent la formation préparent à la fois aux épreuves orales mais aussi aux entretiens professionnels. Dispositif complété par des apports en matière de « gestion du stress ».

#### EAC

Dans le cadre de ses parcours de formation, le Pont Supérieur a noué un précieux partenariat avec l'inspection académique de Nantes et deux groupes scolaires nantais. De la moyenne section au cours élémentaire 1 les enfants bénéficient chaque semaine d'atelier de 30mn. Temps de la découverte de soi, de l'espace, du temps, de la relation à autrui dans le cadre culturel qu'incarne la danse dans ses dimensions exploratoires, créatives, relationnelles. Chaque étudiant est ainsi mis dans une situation artistico-pédagogique qui nourrit l'enfant en lien avec l'approche des enseignants.

Dans cet esprit des ateliers ont pu être conduits avec des étudiants de l'ESPE de Nantes. Ce partenariat devrait pouvoir être développé avec des aménagements des temps de formation des futurs professeurs des écoles.

## **h. Attractivité de l'offre d'enseignements**

Dans le concert des pôles supérieurs français, le Pont Supérieur a au fur et à mesure construit sa propre identité. Au niveau du département musique, plusieurs axes spécifiques sont maintenant reconnus par la centaine de candidats qui se présentent chaque année. En voici les contenus :

- La musique de chambre comme axe central de la formation instrumentale pour les répertoires classique à contemporain.
- La transversalité des esthétiques musicales et la possibilité de s'initier à d'autres domaines à côté d'une dominante affirmée.
- Un pôle d'excellence en France concernant les musiques traditionnelles qui a abouti à la création du premier Master « artistes des musiques traditionnelles » en co-accréditation avec l'Université Bretagne Occidentale.
- L'accompagnement de l'Opéra de Rennes comme lieu privilégié d'insertion professionnelle pour les étudiants chanteurs des répertoires classique à contemporain
- Les mises en situation artistiques régulières grâce à la cinquantaine de partenaires culturels interrégionaux favorisant la duplication des programmes
- L'attention à l'esprit de promotion développant une dynamique créative d'apprentissage entre les différentes cohortes d'étudiants
- L'attention à l'accompagnement individuel des parcours d'étudiants
- Le pré-parcours d'accompagnement pour les candidats à la VAE

Pour le département danse, les parcours proposés attirent de nombreux candidats (environ 110 candidats chaque année). Les voix d'accès, sur audition, sont accessibles au titre de la formation initiale et de la formation professionnelle continue. L'évolution des textes cadres qui régissent l'enseignement de la danse ne permet pas encore de parcours en alternance et par la voie de l'apprentissage. Concernant l'obtention du DE par la VAE, trois établissements nommés par la DGCA portent ce dispositif.

Le département danse du Pont Supérieur ayant été réhabilité par les services de la DGCA à compter du 18 octobre 2017, notifié par arrêté du 6 décembre 2017, pour une période de 4 ans pour assurer la formation au Diplôme d'État de professeur de danse, est joint en annexe la copie du dossier de renouvellement de l'habilitation.

## 2. Domaine 2 - recherche

La dynamique en matière de recherche a été initiée et portée par la direction générale et déployée à l'échelle des deux départements musique et danse, autour de la mise en place d'un atelier de recherche sur la formation des artistes et des enseignants (ARFAE).

Même si les déclinaisons sont distinctes, elles s'articulent autour d'un même objectif commun qui est celui de définir des outils partagés, de réfléchir aux stratégies pédagogiques enrichissantes entre milieu universitaire et celui des arts vivants.

### a. État des activités de recherche artistique

Au niveau du département danse et à ce jour cette démarche a pris la forme, à la suite d'un colloque national organisé en décembre 2013 au Théâtre Universitaire de Nantes autour des questions de la transmission dans le domaine des arts vivants, d'une convention partenariale entre Le Pont Supérieur, l'ENSATT à Lyon, le laboratoire Éducation, Cultures et Politiques de l'université de Lyon 2 (ECP – EA 4571) et le laboratoire de recherche en éducation de l'Université de Nantes (CREN- EA 2661). Cette convention triennale s'est organisée sous le sigle ARFAE (Atelier de recherche pour la formation des artistes et des enseignants). Signée en Mai 2015, elle a, durant les 3 années qui ont suivi, présidé à l'organisation de séminaires, de journées d'études, de colloques annuels. Elle s'est terminée au printemps 2018 avec la publication, aux Editions de l'Attribut, de « Transmettre – Art, Pédagogie, Sensible ». L'enjeu de la démarche a été de faire travailler ensemble Universitaires et Artistes autour des questions de la transmission et de potentialiser les stratégies pédagogiques à l'œuvre dans ces milieux respectifs. Il s'agit aujourd'hui de tableur sur ces apports et réalisations pour concrétiser la poursuite de ces travaux. Ce qui va se mettre en place avec l'arrivée de la nouvelle direction générale de l'EPCC.

Les étudiants tant danseurs que musiciens participent aux Rencontres « Transmettre » en tant qu'auditeurs et concepteurs. Ils participent à différentes tables-rondes.

Au niveau du département musique, une démarche similaire a vu le jour avec la création de la journée professionnelle « TREUZKAS » (*Transmettre en breton*). Créée à l'initiative de l'Université Rennes 2 et du Pont Supérieur dans une région emblématique, la thématique s'est orientée vers une réflexion sur la transmission contemporaine des musiques traditionnelles. Des partenaires comme DASTUM (*recueillir en breton* et ayant la mission de collectage, sauvegarde et diffusion du patrimoine oral de l'ensemble de la Bretagne historique) et la Fédération des Associations de Musiques et de Danses Traditionnelles (FAMDT) ont rejoint le comité éditorial. Deux éditions ont eu lieu :

- En 2014 « L'expérience de la tradition artistique par imprégnation ; des musiciens ethnomusicologues ? une tradition au XXIème siècle ? »
- En 2017 « Musiques traditionnelles et musiques expérimentales, racines multiples et horizons communs »

## **b. Organisation et gouvernance de la recherche**

Gérée de manière collégiale entre les quatre signataires et leurs représentants (Alain Kerlan, Alain-Patrick Olivier, Thierry Pariente et Ubavka Zarik, Jean-Marc Vernier et Maurice Courchay) les thématiques spécifiques retenues et la gouvernance ont été le fruit de cette assemblée et de la dynamique de ses échanges.

Pour TREUZKAS, un comité éditorial réunissant les principaux partenaires se réunit en amont de la préparation de la journée professionnelle.

## **c. Adossement de la formation à la recherche**

Parti de problématiques liées aux formations (Raison et Émotion, Structure et Sensible, Langages parlés et États de corps, Intention et Modalité, ...) ARFAE a œuvré dans un souci d'optimisation réciproques d'approches qui peuvent venir potentialiser, enrichir les domaines respectifs. A partir de l'analyse de ce qui prévaut dans chaque milieu en matière de stratégies pédagogiques, de philosophies qui sous-tendent les modalités et leurs fonctions dans l'édification de l'étudiant, des imaginaires à l'œuvre qui conditionnent les postures et les modes de relations, il s'est agi de contribuer au développement de pensées et d'outils à destination des professeurs et intervenants qu'ils soient artistes, pédagogues, universitaires, ... C'est ainsi que, peu à peu, des axes de travail à l'œuvre dans les séminaires d'équipe de formateurs se voient confirmés, enrichis, étayés. C'est bien par ce type de démarche qu'étudiants et formateurs se voient encouragés à faire évoluer leur travail et les modalités qui y président.

Dans la dynamique de TREUZKAS, le parcours de formation a pu s'ancrer dans « l'aujourd'hui » des musiques traditionnelles bretonnes. Il en va ainsi des modules liés à la création musicale à partir du collectage, des questions d'oralité, du rapport aux musiques contemporaines ou actuelles amplifiées.

Les dernières éditions de *Transmettre* et de *Treuzkas* ont marqué un tournant dans la participation effective des étudiants en amont et au moment même des événements. Ainsi pour Treuzkas 2017, un groupe de cinq étudiants a traduit musicalement la thématique à travers diverses courtes créations. Pour Transmettre 2018, des étudiants d'origine étrangère en formation au DNSPM ont préparé et sont intervenus dans une table ronde sur la question de l'altérité dans la formation supérieure.

Il y a donc la volonté de davantage impliquer les étudiants et les enseignants afin que ces actions liées à la recherche irriguent plus fortement les formations, la réflexion et l'éveil de l'identité professionnelle. L'ouverture en septembre 2018 du Master « artistes des musiques traditionnelles » en co-accréditation avec l'Université Bretagne Occidentale créée de fait un lien fonctionnel avec le laboratoire du Centre de Recherche Bretonne et Celtique (CRBS).

La présence au Pont Supérieur comme intervenants réguliers d'une quinzaine d'enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat universitaire est une opportunité remarquable pour envisager l'activation possible d'un « conseil scientifique et de la recherche ».

## **d. Partenariats en matière de recherche**

A partir des partenariats fondateurs d'ARFAE chacun a pu inviter, en fonction des thématiques retenues et des réseaux de chacun, les personnes idoines dont nous retrouvons d'ailleurs les communications dans la publication.

Précisons en complément que le Pont Supérieur, représenté par Maurice Courchay dans cette démarche, fait partie du groupe de Recherche ACORE (Arts, Corps et Éducation) porté par le laboratoire CREAD (Centre de Recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique) - EA 3875 - de l'Université Rennes 2, sous la responsabilité scientifique de Monique Loquet. Le projet de recherche a reçu le label MSHB (Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne) en janvier 2018.

L'université Rennes 2 est le partenaire principal des journées d'études à travers son département musique. Le développement de l'enseignement de l'ethnomusicologie en son sein est un nouvel atout. D'autres partenaires clés comme DASTUM (*recueillir en breton* et ayant la mission de collectage, sauvegarde et diffusion du patrimoine oral de l'ensemble de la Bretagne historique) et la Fédération des Associations de Musiques et de Danses Traditionnelles (FAMDT) ont rejoint le comité éditorial. De même, les grandes fédérations bretonnes de musique et danse traditionnelle ainsi que la Kreiz Breizh Akademi (*structure de formation professionnelle continue dirigée par Erik Marchand*) sont associées à la construction de ces journées. C'est ainsi, la plupart des acteurs bretons qui contribuent à Treuzkas.

#### e. Adéquation des financements aux besoins de la recherche

Une ligne budgétaire spécifique a été attribuée à ce projet complétée par des subventions extraordinaires de la part de la Ville de Nantes, de la Région et de la DRAC des Pays de la Loire.

Une ligne spécifique a été créée sur le budget général du Pont Supérieur. Des subventions ponctuelles ont été attribuées de la part des Villes de Nantes et Rennes, des Régions Bretagne et Pays de la Loire et des DRAC Bretagne et Pays de la Loire. Une convention de 3 ans a été signée en mai 2018 avec Nantes Métropole pour un accompagnement aux dispositifs de recherche.

Il est envisagé de faire appel à Rennes Métropole via le service de l'enseignement supérieur, pour un même type d'accompagnement.

#### f. Valorisation de la recherche

Essentiellement valorisée par la communication qui a annoncé les différents séminaires et colloques via les sites des partenaires et les réseaux auxquels nous avons accès, par les transmissions en visio-conférences et bien sûr la publication aux Éditions de l'Attribut. Nous avons par ailleurs contractualisé avec le magazine « La Scène » pour communiquer avec ses différents partenaires des réseaux du Spectacle vivant.

Participation à plusieurs colloques universitaires avec Grégory Munoz afin de partager nos travaux : SFERE 2018 – université de Provence, La Place du Corps et des émotions dans l'éducation – Université du Mans, Prise de conscience dans la situation d'enseignement : Corps, Gestes et Paroles – LIRTES, Université de Créteil, Colloque Vygotski 2016, Mots, États de corps, quelles dialectique - Centre de Russie pour la Sciences et la Culture, Corps et Climat Scolaire -Publié dans Revue EPS, ...

Pour Treuzkas, les publications et sites des différents partenaires ont contribué au rayonnement des journées d'études.

### **3. Domaine 3 : Pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation**

#### **a. Fonctionnement des instances de gouvernance**

Le Pont Supérieur est administré par un conseil d'administration, composé de 26 membres et sa présidente, qui se réunit au moins deux fois par an.

La définition de l'ordre du jour fait l'objet d'un dialogue entre la Présidente du CA et la direction de l'EPCC. Un groupe technique préparatoire regroupant les techniciens des partenaires publics se réunit un mois avant chaque conseil d'administration pour étudier au préalable l'ordre du jour et en particulier la préparation des délibérations. Suite à la réunion de cette instance, l'ensemble des pièces est envoyé aux membres du CA en tenant compte des remarques formulées par le groupe technique.

Il existe un comité de direction qui réunit la directrice générale, le directeur du département musique, le directeur du département danse, et l'agent responsable de l'administration. Il s'est jusqu'à présent réuni régulièrement pour traiter des questions relatives à la vie de l'établissement en général. En revanche, il s'agira d'optimiser la traduction en actes des relevés de décision prises dans le cadre de ces réunions.

Un conseil pédagogique et scientifique est consulté sur les questions relatives aux activités pédagogiques et culturelles de l'établissement. La dernière réunion a eu lieu en février 2017 sur le thème « Création artistique, expression artistique et enseignement ou comment un cursus supérieur permet-il de faire émerger la personnalité artistique de l'étudiant ». Le Conseil pédagogique d'établissement réunit une fois par an les conseils pédagogiques de département. La dernière rencontre a eu lieu en septembre 2017.

Il conviendra de veiller à l'inscription des conclusions de ces différentes instances du Pont Supérieur dans les démarches artistiques et pédagogiques du prochain projet stratégique.

#### **b. Démarche qualité**

La délivrance du supplément au diplôme n'est pas à ce jour un processus systématisé : cela se fait de façon ponctuelle sur demande.

En danse, depuis deux ans, les étudiants et/ou stagiaires sont amenés à se prononcer via un document à compléter à l'issue de chaque année intitulé *grille d'évaluation des enseignements*. Le taux de retour est de 100%. Les données ne sont pas encore exploitées.

#### **c. Etat du dialogue social**

Depuis octobre 2015, il y a eu plusieurs alertes formulées par des agents du Pont Supérieur de la médecine du travail faisant part d'un mal être au travail à des degrés divers. La Présidence du Pont Supérieur ayant été saisie, les agents ont été reçus en entretiens individuels afin d'évaluer les risques psychosociaux. Un rapport a été réalisé en octobre 2017 sur l'évaluation des RPS au Pont Supérieur avec des préconisations d'actions.

Il demeure à présent un énorme travail à faire sur la clarification de l'organisation, des procédures, de la redéfinition des rôles et des missions de chacun.

Suite à cet épisode de crise, l'intégration des RPS sera prévue dans le document unique, dont la rédaction et la procédure de validation devrait aboutir au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Par ailleurs, le dialogue relatif aux conditions de travail des agents permanents se fait avec la représentante du personnel et/ou son suppléant, siégeant au Conseil d'Administration.

#### **d. Egalité, diversité, parité**

Le Pont Supérieur va devoir s’emparer du sujet de l’élaboration d’une charte égalité femmes/hommes qui fait partie des attentes fortes du Ministère de la Culture en direction des établissements de l’enseignement supérieur artistique et culturel. Le travail d’élaboration de cette charte personnalisée, constituera un outil pour instaurer un dialogue au sein de l’équipe des salariés du Pont Supérieur.

Une première réunion d’informations et d’échanges sera mise en place à partir de début 2019 avec la directrice régionale aux droits des femmes et à l’égalité femmes hommes à la Préfecture régionale de Bretagne et la DRAC adjointe référente sur ces questions.

#### **e. Caractère opérationnel de l’équipe pédagogique (en annexe : profils et qualifications de l’équipe pédagogique)**

L’équipe pédagogique du département musique est composée de plus de 200 artistes/formateurs vacataires (hors masters-classes et tuteurs) pour des volumes horaires allant de 3h à 300h annuelles en fonction des enseignements et des contributions dans les parcours de formation. L’encadrement pédagogique général est assuré par 2 agents permanents : 1 directeur (DETEA) et 1 adjoint (PEA) accompagné par 6 coordinateurs de domaines, tous vacataires. Tous les intervenants sont insérés professionnellement en tant qu’artistes, enseignants, techniciens, cadres socio-professionnels du secteur culturel, éducatif, médical, managérial.

Un conseil pédagogique du département réunit trois fois par an les coordinateurs. Une fois par an il est élargi à quatre enseignants représentant la formation instrumentale individuelle pour les répertoires classique à contemporain et, autant que possible, un autre enseignant de chaque domaine. Une fois par an a lieu une réunion pédagogique de domaine.

Compte tenu de l’extrême diversité de provenances des artistes/enseignants, il est impossible de tous les réunir. Un point individuel annuel est réalisé par le directeur du département musique.

L’équipe d’encadrement permanente du département musique est composée comme suit :

- Le directeur du département musique
- L’adjoint au directeur du département musique
- Une assistante scolarité pour la formation initiale
- Une assistante scolarité pour la formation continue et la VAE
- Une assistante administrative chargée du dispositif ERASMUS+, du suivi des actions de diffusion des étudiants, de la scolarité du Master
- 

Les enseignants coordinateurs de spécialités et/ou domaines :

- Dominig Bouchaud et Marc Clériver, coordinateurs musiques traditionnelles
- Stéphanie d’Oustrac, coordinatrice chanteurs des répertoires classique à contemporain
- Cédric Alexandre, coordinateur musiques actuelles amplifiée
- Gildas Pungier, coordinateur chefs d’ensembles vocaux
- Alain Brunier, coordinateur des pratiques d’ensembles des instrumentistes des répertoires classique à contemporain
- Yves Jensen, coordinateur de la formation continue au DE Musique

Pour ce qui relève des enseignements confiés à des intervenants extérieurs issus du monde professionnel, socio-économique et culturel : tant au sein des séminaires annuels de trois jours à propos de l'environnement professionnel et dans le déroulement des 5 stages d'observation professionnelle de la formation que lors des nombreuses occasions de mise en situation artistiques (une centaine de manifestations par an), les étudiants sont en contacts avec des intervenants ou ceux qui contribuent directement à la diffusion. Producteurs, agents, techniciens, communicants, webmaster, directeur artistiques, financeurs, directions culturelles territoriales, direction de structures culturelles, monde associatif, monde éducatif, mécénat sont côtoyés en action. La découverte au long de la formation de ceux qui contribuent ainsi au développement professionnel éveille chez les étudiants les axes d'un « entreprenariat » tel que développé dans bon nombre d'écoles supérieures européennes et soutenu par l'AEC.

Donner de la cohérence et de la continuité est un axe de progrès pour la dynamique interne de l'équipe pédagogique du Pont Supérieur.

L'équipe pédagogique du département danse est composée de 42 intervenants réguliers, 22 femmes et 20 hommes ainsi que le réseau des tuteurs qui accueille, en situation professionnelle chaque étudiant, tous en poste dans la fonction publique territoriale, dans les milieux associatifs et privé. La plupart des personnes qui interviennent au sein de l'équipe sont à la fois impliquées dans des activités d'enseignement et de pratiques artistiques. Pour ce qui est des apports qui relèvent de la psychologie, de la psychomotricité, du droit du travail, les intervenants sont issus des milieux socio-professionnels. L'ensemble des rencontres artistiques est confié à des artistes à la tête de compagnies professionnelles indépendantes ou de structures labellisées et conventionnées. Les tuteurs qui accueillent les étudiants et stagiaires sont

L'équipe au complet (hors tuteurs) est réunie une fois par an début juillet sur 8 à 12h de session afin d'analyser le parcours accompli et travailler, au regard de l'évaluation de chacun, sur les axes d'amélioration pour la saison d'après. C'est aussi le moment où sont partagées les évolutions des textes cadres et les orientations européennes, nationales et locales, les évolutions de la structure et son projet d'établissement.

A l'interface de l'équipe pédagogique et de l'équipe administrative, trois personnes, le directeur du département, son adjointe et l'assistante administrative, gèrent et animent l'équipe pédagogique et le suivi de la scolarité des étudiants et stagiaires en lien avec les instances administratives.

Par ailleurs, une fois par an, fin août ou début septembre, l'ensemble des équipes pédagogiques, représentées par les coordinateurs, des départements musique et danse se réunissent en conseil pédagogique d'établissement afin d'évoquer, entre autres, les projets communs et les enjeux de réflexions partagées.

Des représentants des formateurs siègent au Conseil d'Administration de l'établissement.

En annexe se trouve le tableau des effectifs pédagogique et artistique intervenant régulièrement dans les parcours de formation mis en œuvre par le Pont Supérieur, ainsi que les CV des principaux enseignants.

#### **f. La politique et les modalités de recrutement de l'équipe pédagogique**

Le Pont Supérieur se place dans la perspective de recruter des enseignants de haut niveau développant une carrière artistique et pédagogique active. Tous en position d'intervenants horaires, ils apportent leur engagement et leur expérience dans une posture d'enseignement professionnel supérieur.

Pour la formation au DNSPM, la procédure de recrutement est la suivante :

- Tout candidat rédige par écrit un projet pédagogique personnel à partir du projet général du Pont Supérieur
- Si la candidature est retenue, un entretien de 30 minutes comprend la présentation orale du projet pédagogique personnel et un dialogue avec le jury

Le jury est composé :

- Du directeur du département concerné (président et représentant le directeur général du Pont Supérieur)
- D'un responsable d'un autre établissement ou pôle d'enseignement supérieur français

En fonction des besoins pédagogiques, certains candidats qui ne satisfont pas en totalité aux critères réglementaires peuvent être recrutés temporairement durant une période maximum d'un an. Ils doivent faire l'objet d'une évaluation et d'un entretien de confirmation au bout de cette période.

Le Pont Supérieur est en veille sur les modalités de respect de la parité dans la constitution des jurys d'examen tout en se heurtant à des principes de réalité professionnelle, pour trouver les professionnels ad-hoc concernés par les spécialités.

#### **g. Caractère opérationnel de l'équipe administrative**

Au département musique, trois agents permanents assurent le suivi administratif de la scolarité organisé à ce jour en trois entités :

- Secteur de la formation initiale DNSPM - DE - Master
- Secteur de la formation continue DE - VAE - Master
- Secteur ERASMUS+, suivi de la mise en situation artistique, organisation scolaire du Master, activités pédagogiques extérieures

Malgré les grandes difficultés traversées par l'équipe administrative depuis 2015 du Pont Supérieur (cf état du dialogue social), celle-ci est parvenue à conserver le caractère opérationnel du service en direction des étudiants et des stagiaires.

Il demeure à présent un énorme travail à faire sur la clarification de l'organisation, des procédures, de la redéfinition des rôles et des missions de chacun avec la mise en place d'outils pour redonner de la fluidité aux relations entre les deux sites du Pont Supérieur et au sein même des équipes concernées. L'objectif étant de pouvoir retrouver des marges de progression et d'optimisation pour répondre aux nouveaux enjeux qui attendent le Pont Supérieur notamment en termes de démarche qualité, de suivi de l'insertion professionnelle, de développement de l'offre de formation continue...

#### **h. Caractère opérationnel des locaux et équipements (cf document descriptif des locaux)**

Les locaux actuels dédiés aux activités du Pont Supérieur révèlent une disparité de moyens entre les deux sites : le site de Nantes est un bâtiment neuf (depuis juillet 2015) totalement adapté aux missions de l'EPCC, en terme de locaux et de moyens administratifs et pédagogiques.

Le département musique dispose en propre à Rennes d'une salle de cours théorique, huit studios de travail, de deux salles de cours, d'une salle équipée pour les musiques amplifiées

Le CRR de Rennes met régulièrement à disposition et en fonction de ses possibilités des studios de travail, des salles de cours, une salle de danse, l'auditorium de 100 places.

Le site de Rennes dispose d'une salle à usage informatique équipée de 4 postes, d'un photocopieur/imprimeur réservé à l'usage des étudiants, d'une bibliothèque en propre. Les étudiants ont accès aux centres de ressources des CRR de Brest, Nantes et Rennes ainsi que de l'Université Rennes 2.

Un parc de matériel comprend :

- Caméscopes, gopros, vidéo projecteurs, appareils-photo et enregistreurs
- 1 flûte en sol, 1 clarinette basse, 1 contrebasse, 1 harpe, 2 piccolos, 2 archets baroques, 2 pianos droits, 2 pianos à queue, 1 batterie, 2 claviers, amplis, micros

L'administration dispose de 6 bureaux, 2 réserves, 1 espace pour la photocopie/imprimante, 1 salle de repos, 1 bureau pour les coordinateurs

Le Pont Supérieur bénéficie régulièrement d'un accès à la salle de répétition de l'Opéra et de l'Orchestre Symphonique de Bretagne. Plus ponctuellement, d'autres structures Rennaises dont l'université mettent à disposition des espaces de travail.

A Nantes, les espaces en propre dédiés à la musique disposent d'une régie d'enregistrement totalement équipée, de deux studios équipés pour les musiques amplifiées (batteries, claviers, amplis, etc.) et trois studios de travail. Il s'y ajoute la salle polyvalente de 100m<sup>2</sup> disposant d'un piano à queue.

Le site de Nantes est équipé d'une salle informatique, équipée de 6 postes, et d'un photocopieur-imprimante, réservée à l'usage des étudiants. Les accords conclus avec le Conservatoire de Nantes donnent aux étudiants du Pont Supérieurs accès à la bibliothèque du CRR. Un parc de matériel (Caméscopes, vidéoprojecteurs, ...) est au service de chaque formateur et de son projet pédagogique avec les étudiants et stagiaires. Le point de l'accueil et de l'accès au bâtiment dans le respect des conditions de sécurité reste à améliorer.

Le département Danse dispose en propre de 3 studios de danse (1 studio complémentaire est accessible sur certains créneaux horaires dans le cadre de la mutualisation du bâtiment avec le Conservatoire de Nantes) Le département danse bénéficie par ailleurs de 2 salles de cours théoriques, une salle de travail pour les intervenants, une salle de repos pour les étudiants, une salle réfectoire, une salle informatique, une salle polyvalente mutualisée avec le département musique, un Bureau des étudiants. Vestiaires, sanitaires, espaces de rangements complète l'outil « pédagogique de travail. 3 bureaux sont alloués à l'équipe administrative et pédagogique permanente. (Cf plan en annexe du bâtiment nantais)

Les locaux du site de Rennes dédiés à la musique, demeurent à ce jour, inadaptés (isolation phonique, thermique, vétusté, sécurité). Néanmoins, la perspective de réception courant 2021 de locaux au sein du nouveau conservatoire de Rennes permettra d'apporter un certain nombre de solutions aux problématiques rencontrées aujourd'hui.

Pour l'ensemble des services du Pont Supérieur, la base de données de gestion des étudiants et stagiaires est aujourd'hui obsolète. Cela constitue un véritable écueil pour l'exploitation et l'analyse des données notamment en termes de capacité à élaborer des statistiques relatives aux étudiants et stagiaires ; par ailleurs, pour répondre au respect du règlement général sur la protection des données, le Pont Supérieur devra pouvoir se doter d'un progiciel de gestion intégrée adapté aux nouvelles attentes.

## 4. Domaine 4 : Relation à l'étudiant

### a. Accompagnement et suivi interne des étudiants (suivi de cohorte)

Les étudiants et stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel dans le cadre d'entretiens biannuels. Ces moments permettent de faire le point sur leurs stratégies d'organisation, leurs méthodologies de travail et de faciliter les ajustements nécessaires au suivi de leur formation.

### b. Conditions de vie des étudiants

Les étudiants disposent d'une carte d'étudiant qui leur donne accès à l'ensemble des services du CROUS et autres organismes étudiants. Ils bénéficient ainsi de l'ensemble des services habituels de l'Université.

Au sein du Pont Supérieur, une cafétéria réservée, l'accès à des studios de travail personnel, à des postes informatiques créent des conditions favorables à la progression individuelle et collective des étudiants. Ils sont également informés de tous les dispositifs locaux de la Ville de Rennes mis à leur disposition (centre d'information de la jeunesse, soutien à projets, accès culturel).

Le Bureau des étudiants du Pont Supérieur (BEPS) - subventionné par le Pont Supérieur - est l'association basée sur le site de Nantes qui a pour but de dynamiser et d'améliorer la vie étudiante et d'accompagner les projets. Créée à l'origine en 2004 au Cefedem Bretagne/Pays de Loire, le départ des étudiants musique sur Rennes a entraîné une modification des statuts et une perte de dynamique. Un nouveau bureau depuis 2016 souhaite redonner du souffle au BEPS par la réflexion d'un nouveau projet associatif autour du développement des relations avec les autres « Bureaux des étudiants » des écoles supérieures d'arts et du développement d'un réseau « d'anciens étudiants du Pont Supérieur ».

### c. Participation des étudiants à la gouvernance

Les étudiants participent à la gouvernance puisque des délégués sont élus chaque année pour :

- Siéger au Conseil d'Administration de l'établissement
- Siéger au CAPS (Conseil Artistique Pédagogique et Scientifique) qui se réunit une fois par an.
- Représenter les étudiants dans le dialogue auprès de l'administration et des équipes pédagogiques

Tous les deux ans, 3 étudiants et 3 suppléants sont élus par leurs pairs au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Le Pont Supérieur. Ils participent à la réflexion stratégique et votent les délibérations permettant le fonctionnement de l'établissement. Ces étudiants élus sont invités à des rencontres régulières avec la direction des départements pédagogiques où ils portent la parole et les suggestions des leurs pairs. Une charte des délégués des étudiants (voir annexe) a défini les missions de délégués étudiants au sein de chaque promotion. Ce document consolide la participation régulière de représentants étudiants aux instances de gouvernances. Ils sont ainsi toujours davantage acteurs de leur formation.

#### **d. Politique de stage et de mise en situation professionnelle**

Le département musique fait de la mise en situation professionnelle une priorité.

Pour le parcours de formation au DNSPM, 5 stages d'observation ont lieu dans différents secteurs professionnels. Ils sont encadrés par une intervenante spécialiste de l'insertion professionnelle. Plus d'une centaine de manifestations artistiques annuelles ont lieu avec les partenaires culturels et artistiques les plus divers de l'interrégion.

Pour le parcours de formation au DE, le partenariat dynamique avec le réseau de l'enseignement artistique des deux Régions (CRC, CRIC, CRD et CRR) permet la mise en œuvre aisée de stages et de démarches de tutorat. Une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine donne l'accès à des écoles du réseau d'éducation prioritaire de Rennes. Enfin, des actions/formations communes ont lieu avec le CRR de Rennes dans le cadre du dispositif « classes orchestre ».

La politique du département danse du Pont Supérieur est de faire en sorte que les étudiants et stagiaires se retrouvent en situation de type « professionnel » durant l'ensemble de leur parcours de formation. Cela s'inscrit tant dans une démarche de participation à des projets chorégraphiques que dans une démarche d'enseignement et d'éducation artistique et culturelle. Les partenariats établis avec différentes structures de création et de diffusion, avec un important réseau de structures d'enseignement tant publiques qu'associatives et privées en permanente évolution, complétés par une convention avec l'inspection académique et deux groupes scolaires rendent possible l'ensemble de ces actions et expérimentations.

#### **e. Suivi et modalités de l'insertion professionnelle** (voir annexes : enquête et questionnaire)

Le Pont Supérieur s'est concentré sur la réalisation d'une enquête en 2017 dont les résultats sont visibles en annexe. Cette enquête a nécessité l'encadrement d'un responsable administratif et pour sa réalisation le soutien de deux étudiants en services civiques.

Les modes de pérennisation sont à l'étude et feront l'objet de préconisations au sein du projet stratégique.

#### **Analyse relative à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études**

Pour le département musique,

- Il ressort de l'enquête que les diplômés DNSPM-DE post diplômés de 2 ans déclarent à 92% être en activité professionnelle.
- 24% des diplômés déclarent occuper un poste à durée indéterminée et 10% d'entre eux occupent jusqu'à 4 postes en CDI
- 81% des diplômés déclarent occuper plusieurs postes à durée déterminée, 10% d'entre eux occupant jusqu'à 4 postes en CDD.
- 5% des diplômés déclarent occuper une activité indépendante d'auto-entrepreneur.
- Revenus des diplômés, 53% déclarent percevoir un revenu net annuel se situant entre 10 000 et 20 000€, 10% entre 20 000 et 30 000€ et 37% inférieur ou égal à 10 000€
- Les diplômés exercent leurs activités professionnelles pour 50% d'entre eux en Bretagne, 23 % en Pays de la Loire et 27% sur d'autres régions.

Emplois occupés par les diplômés (niveau d'emploi, secteur d'activité).

- 95% des diplômés déclarent avoir trouvé un emploi correspondant au diplôme dans un délai inférieur à 1 an.
- Ils déclarent être pour 42% d'entre eux dans l'enseignement artistique et pour 46% artistes interprètes, 12% sont sur d'autres activités.
- 12% déclarent bénéficier du régime de l'intermittence
- Les diplômés enseignants exercent pour 50% dans le secteur associatif, 34% dans le secteur public et 16% dans le privé.
- En 1ère activité les diplômés déclarent être à 86% dans l'enseignement et 14% dans l'interprétariat.

- En 2<sup>ème</sup> activités les diplômés déclarent être à 74% dans l'interprétariat, 16% dans l'enseignement et 10% avoir une autre activité.

Pour le département danse 82 questionnaires de 35 questions ont été envoyés aux Promos 12-13-14-15. 63 personnes ont répondu soit 77%. 98% sont en cours d'emploi dont : 67% en activité d'enseignement artistique et 27% en activité d'artiste interprète. Pour les activités d'enseignement 62% travaillent dans le secteur associatif, 23% dans le secteur public et 15% dans le secteur privé indépendant. 71% ont de 2 à 4 emplois en CDI. L'ensemble des résultats est à consulter en annexe.

Par ailleurs, les différents dispositifs d'accompagnement de l'insertion professionnelle (fonds de professionnalisation, fonds d'insertion) font actuellement l'objet de réflexions et ne sont pas encore activés. Dans un premier temps des conseils professionnels ont ponctuellement accompagnés les domaines et spécialités d'enseignement. Composés de professionnels du secteur ils apportaient leurs conseils pour davantage professionnaliser la formation, éventuellement accompagner des étudiants dans leur future insertion. Le projet stratégique à venir reprendra ce sujet et les expériences citées afin de les pérenniser.

#### f. Données relatives à l'origine géographique des étudiants

##### En musique

REPARTITION EFFECTIF ETUDIANTS / CANDIDATS								
Années 2017-2018 et 2018-2019								
Origine géographique étudiants / candidats	2017-2018				2018-2019			
	Candidats	% candidats	Etudiants DNSPM 1	% étudiants DNSPM 1	Candidats	% candidats	Etudiants DNSPM 1	% étudiants DNSPM 1
Bretagne	32	34,40%	9	47,36%	28	34,14%	13	56,52%
Pays de la Loire	12	12,90%	3	15,78%	6	7,31%	3	13,04%
Autres Régions	49	52,68%	7	36,84%	47	57,31%	7	30,43%
Etranger	0	0,00%	0	0,00%	1	1,21%	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>99,98%</b>	<b>19</b>	<b>99,98%</b>	<b>82</b>	<b>99,97%</b>	<b>23</b>	<b>99,99%</b>

##### En Danse

Origine géographique Tous étudiants et stagiaires FPC confondus	17-18 Etudiants et stagiaires FPC	% 17-18 Etudiants et stagiaires FPC	18-19 Candidats	% 18-19 Candidats	18-19 Etudiants et stagiaires FPC	% 18-19 Etudiants et stagiaires FPC
Hors Inter région	20	26,3%	41	37,2%	33	41,77%
Bretagne	15	19,7%	24	21,8%	20	25,31%
Pays de la Loire	41	54%	45	40,9%	26	32,91%
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>100%</b>	<b>110</b>	<b>100%</b>	<b>79</b>	<b>100%</b>
<b>Dont Stagiaires FPC</b>	<b>8</b>	<b>10,53%</b>			<b>10</b>	<b>12,66%</b>

#### Données relatives aux formations suivies et qualifications obtenues par les étudiants, avant leur entrée dans l'établissement

## En musique

Niveau ETUDES ETUDIANTS AVANT ENTREE AU PONT Années 2017-2018 et 2018-2019				
Niveau ETUDES Années 2017-2018 et 2018-2019	2017-2018		2018-2019	
	Etudiants DNSPM 1	% etudiants DNSPM 1	Etudiants DNSPM 1	% etudiants DNSPM 1
Baccalauréat	9	47,36%	15	65,22%
Licence	4	21,05%	5	21,74%
Master	3	15,79%	0	0,00%
Doctorat	0	0,00%	1	4,34%
Autre	3	15,79%	8,7	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>99,99%</b>	<b>23</b>	<b>91,30%</b>

## En danse

Niveau d'étude Tous étudiants et stagiaires FPC confondus	17-18 Etudiants et stagiaires FPC	% 17-18 Etudiants et stagiaires FPC	18-19 Candidats	% 18-19 Candidats	18-19 Etudiants et stagiaires FPC	% 18-19 Etudiants et stagiaires FPC
Pas de diplôme « général »	1	1,3%	0		0	0
Baccalauréat	51	67,1%	86	78,2%	61	77,22%
Licence	16	21%	16	14,5%	11	13,92%
Master	8	10,5%	8	7,8%	7	8,86%
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>100</b>	<b>110</b>	<b>100</b>	<b>79</b>	<b>100</b>

## Données relatives au nombre d'étudiants boursiers

ETUDIANTS-STAGIAIRES BOURSIERS Musique et danse Années 2017-2018 et 2018-2019				
	2017-2018		2018-2019	
	Musique	Danse	Musique	Danse
Echelon 0Bis	10	14	12	2
Echelon 1	3	5	2	5
Echelon 2	1	2	1	0
Echelon 3	2	0	1	0
Echelon 4	1	1	2	0
Echelon 5	1	1	0	1
Echelon 6	2	0	0	1
Echelon 7	0	2	2	2
<b>TOTAL par année</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>		<b>31</b>	

## **Les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite**

Plusieurs dispositifs sont activés dans ce domaine :

- Un cours a été mis en œuvre en semestre 1 avec l'université pour la mise à niveau solfégique de certains étudiants issus des musiques actuelles ou traditionnelles.
- Un tutorat est ponctuellement mis en place dans le domaine des outils technologiques et numériques (connaissance des logiciels, MAO, sonorisation, enregistrement, etc.) grâce notamment aux étudiants en musiques actuelles amplifiées. Dans ce domaine des groupes de « niveaux » existent en fonction des connaissances pratiques préalables.
- Il en est de même dans le domaine des langues ou dans l'aide à la rédaction de documents ou projets

Dans le cadre du suivi individuel, une attention est portée à l'aide à d'éventuelles réorientations (pause dans les études, à titre d'exemple orientations CFMI, ITEM au Mans, métiers de la médiation, etc.)

## **La politique en matière de parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle**

Le suivi individuel assuré par le coordinateur pédagogique et la direction du département musique est la base d'un parcours de formation cohérent et attentif à l'évolution du projet de formation professionnelle de l'étudiant. Celui-ci est régulièrement invité à le préciser en vue de choix cohérents. L'ensemble des professionnels partenaires internes et externes à l'établissement peut être sollicité pour un conseil.

## **Modalités de suivi de l'insertion professionnelle**

Le Pont Supérieur s'est concentré sur la réalisation d'une enquête dont les résultats sont visibles en annexe. Cette enquête a nécessité l'encadrement d'un responsable administratif et pour sa réalisation le soutien de 2 étudiants en services civiques.

Les modes de pérennisation sont à l'étude et feront l'objet de préconisations au sein du projet stratégique.

Concernant plus précisément les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle (fonds de professionnalisation, fonds d'insertion), ces dispositifs font actuellement l'objet de réflexions et ne sont pas encore activés. Dans un premier temps des conseils professionnels ont ponctuellement accompagnés les domaines et spécialités d'enseignement. Composés de professionnels du secteur ils apportaient leurs conseils pour davantage professionnaliser la formation, éventuellement accompagner des étudiants dans leur future insertion.

Le projet stratégique à venir reprendra ce sujet et les expériences citées afin de les pérenniser.

## 5. Domaine 5 : Inscription territoriale

### a. Liens et partenariats avec les structures artistiques et culturelles

Le Pont Supérieur, dans la logique de sa philosophie de formation, en lien avec les milieux professionnels et de la recherche, a noué de précieux partenariats qu'il nourrit au fil des saisons et des projets culturels de différentes structures.

Le département musique du Pont Supérieur est actuellement en relation et/ou en partenariat avec les principales structures culturelles et artistique suivantes :

- Opéra de Rennes
- Angers/Nantes Opéra
- Orchestre National des Pays de la Loire
- Orchestre Symphonique de Bretagne
- Scène Nationale Le Lieu Unique à Nantes
- Scène Nationale Le Quartz à Brest
- Scène Nationale Le Carré à Château Gonthier
- SMAC Antipodes à Rennes
- SMAC Le Manège à Lorient
- SMAC La Nouvelle Vague à Saint-Malo
- Centre de ressources Trempolino à Nantes
- Centre de ressources Le Jardin Moderne à Rennes
- L'abbaye royale de Fontevraud
- « La folle journée » à Nantes
- Le Théâtre Universitaire de Nantes
- Le service culturel de l'université de Rennes 2
- Le service culturel de l'université d'Angers
- Les services d'action culturelle des CRR d'Angers, Brest, Nantes et Rennes et du CRD de La Roche sur Yon
- La scène conventionnée « tradactuelle » du Nouveau Pavillon à Bouguenais
- La grande Boutique, Centre de création des musiques populaires en Bretagne intérieure
- Les festivals Pornic Classic, Classique au large à Saint-Malo, Musicales de Redon, Cornouailles à Quimper, Instants fertiles à Saint-Nazaire, Musicales d'Arradon, Barokopéra à Dinard, Les arts-scènes à Nantes, Lyncéus à Binic, No Border à Brest, Transmusicales à Rennes, etc.
- La soufflerie à Rezé
- Le centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne
- Le centre culturel breton « Amzer Nevez » à Ploemeur
- Le TNB à Rennes
- Le CNDC à Angers
- Les Champs libres à Rennes
- La Fonderie / Théâtre du radeau au Mans
- L'École européenne supérieur des arts de Bretagne
- L'École supérieure d'architecture de Bretagne
- L'Université de Nantes
- L'ensemble Utopik à Nantes (musique contemporaine)
- L'ensemble Offrandes au Mans (musique contemporaine)
- Le Labo - espace musiques actuelles à Dinan
- Le studio des variétés à Paris
- La fédération des musiciens bretons « Bodadeg ar Sonerion »
- L'association des festivals de musique classique de Bretagne

et bien d'autres liés à des événements ponctuels, publics ou privés. La priorité est d'approcher toutes les formes de manifestations actuelles dans les lieux ou territoires les plus divers.

Ces structures accueillent les étudiants/stagiaires pour des prestations artistiques, des stages, des ateliers, des résidences. Il peut s'agir de relations contractuelles directes aux étudiants, de partenariats gérés par conventions, d'accueil ponctuels de prestations artistiques.

Ce réseau dense construit en six années est constitutif du fonctionnement artistique et pédagogique du Pont Supérieur. Les étudiants réalisent une partie de leur formation au sein de ces structures. Le bilan en est très positif pour la formation et en termes d'insertion professionnelle

L'activation d'une charte commune, permettrait de consolider les relations partenariales, en réaffirmant le sens qui en est donné pour la formation.

Pour la danse, dans la logique de sa philosophie de formation, en lien avec les milieux professionnels et de la recherche, a noué de précieux partenariats qu'il nourrit au fil des saisons et des projets culturels de différentes structures comme le Théâtre Universitaire (qui a accueilli les Rencontres Transmettre - journée de recherche et de rencontres sur les champs de la Transmission - depuis 2013, des projets comme :

« Les Sisyphes » et « Sensationnelle » de Julie Nioche pour les étudiants du Pont Supérieur et les étudiants de L3 en sciences de l'éducation de l'université de Nantes, le dispositif « Jeux chorégraphiques » de Laurent Pichaud et Rémy Héritier, ...), le CCN de Nantes dirigé par Ambra Senatore sur diverses entrées à partir de son propos chorégraphique et participation des étudiants aux Festivals nantais dans le cadre des propositions d'Ambra, la compagnie Yvann Alexandre en lien le Théâtre de Saint Barthélémy d'Anjou et la Salle VASSE pour le projet « Petite Université de la Danse » qui a réuni à ce jour les étudiants du Pont Supérieur et les étudiants de la formation parisienne ACT et de l'école de Danse de Québec, la Compagnie La Spirale de Caroline (Olivia Grandville) et le Lieu Unique sur son dispositif FOULES, ....

#### **b. Partenariats socio-professionnels**

C'est un domaine qui reste encore à activer. Des rencontres ont plus particulièrement eu lieu dans le monde de l'entreprise et du mécénat, à la fois pour sensibiliser les étudiants/stagiaires comme pour inciter les décideurs à s'intéresser aux formations du Pont Supérieur, susciter des initiatives.

#### **c. Relations avec les entreprises, associations et autres partenaires**

Des rencontres avec des chefs d'entreprise ont lieu à l'initiative de la précédente direction générale. Ils n'ont pas donné à ce jour à la mise en œuvre de partenariats durable.

#### **d. Articulation avec l'environnement régional de formation supérieure**

Le département musique s'inscrit dans le réseau des 4 écoles d'arts dont le siège est à Rennes : Ecole européenne des arts de Bretagne, Ecole supérieure d'architecture de Bretagne, Ecole du TNB et Pont Supérieur. Des actions communes ont lieu à partir de projets d'étudiants ou de conférences organisées en commun. Un objectif de visibilité est à l'ordre du jour et devrait davantage se concrétiser dans les mois à venir.

Le conventionnement avec l'Université Rennes 2 est intrinsèque au parcours de formation au DNSPM/LICENCE. Il s'élargit régulièrement sur le campus à l'action culturelle ou à des journées d'études. De même, des actions artistiques ont lieu au sein de la structure culturelle de l'Université Rennes 1.

Le Pont Supérieur a accès aux nouvelles salles immersives d'enseignement à distance sur les sites des universités Rennes 1 et Rennes 2.

Une action commune annuelle a lieu avec l'Institut National des Sciences Appliquées dans le domaine des musiques actuelles.

Des liens ponctuels avec des enseignants des instituts d'études des sciences politiques de Rennes sont activés. A l'échelle régionale des Pays de Loire, le Pont Supérieur a intégré le dispositif « Campus Art » piloté sur Nantes par l'école nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA). Dans ce contexte il accueille cette année une étudiante chinoise sur son parcours Préparation à l'EAT Danse. Un partenariat avec Cinécrétis, école de cinéma et

d'audiovisuel de Nantes, permet aux étudiants qui le souhaitent de réaliser leur projet professionnel avec des étudiants danseurs du Pont Supérieur. Ils ont réalisé le film de « City Life in Saint Nazaire », donné dans différents endroits emblématiques de la ville et dans son lieu d'exposition contemporain le LIFE. Un partenariat fécond avec le CNDC d'Angers permet aux deux établissements de potentialiser leurs enseignements par des échanges régulier d'intervenants ainsi, et à titre d'exemple, Alberto Del Saz, Artistic Director de The Nikolais/Louis Foundation for Dance, Inc. sera avec les étudiants du Pont Supérieur en Janvier 2019. Le Dispositif Foules d'Olivia Grandville a réuni en mars 2018, sur la scène du Théâtre Universitaire, Etudiants du Pont Supérieur et étudiants du CNDC, ...

#### **e. Actions en matière d'éducation artistique et culturelle**

Le parcours de formation au DE (en formation initiale avec le DNSPM et en formation continue) active particulièrement cet axe prioritaire au niveau nationale. Plusieurs actions en sont constitutives :

- Une convention signée avec la Direction des services départementaux de l'Education Nationale permet l'accès à trois écoles du réseau d'éducation prioritaire de la ville de Rennes
- Un module d'intervention artistique prépare les étudiants/stagiaires à l'action culturelle et artistique en milieu scolaire et éducatif
- Une action de partenariat est opérante avec le CRR avec les classes orchestre développées en réseau d'éducation prioritaire

Depuis de nombreuse années une Convention renouvelée avec Direction des services départementaux de l'Education Nationale Loire-Atlantique rend possible la conduite d'un projet collaboratif au long cours avec le groupe scolaire Émile Péhant, Maternelle et Primaire. Les équipes pédagogiques élaborent, nourrissent et font évoluer une action en profondeur qui permet aux enfants de moyenne, grande section et CP, CE1 de vivre et découvrir la danse, sur un plan culturel, corporel et relationnel en lien avec les enjeux éducatifs généraux. Ce partenariat se déploie également depuis l'année 17-18 sur le groupe scolaire Stalingrad.

Afin de sensibiliser les étudiants en master de professorat des écoles, des ateliers sont proposés au sein de l'ESPE et du département sciences de l'éducation de l'Université de Nantes. Rappelons à cet endroit la convention de recherche qui permet au Pont Supérieur de travailler avec le Laboratoire de recherche en éducation (CREN) de l'université de Nantes.

Positionnement de l'établissement vis-à-vis des structures artistiques et culturelles

Dans le cadre de partenariats récurrents, des conventions sont signées en vue d'un engagement plus significatif et d'une consolidation juridique C'est le cas par exemple pour l'Opéra de Rennes, le Nouveau Pavillon ou pour certains festivals. Cette politique est appelée à se systématiser afin de mieux définir les engagements réciproques et de valoriser ces partenariats ; le développement des relations avec les entreprises, associations et autres partenaires s'inscrit dans cette démarche.

Positionnement de l'établissement, au niveau des institutions d'enseignement supérieur :

Le Pont Supérieur s'est d'emblée inscrit dans la construction de la COMUE Bretagne/Loire en demandant à être partenaire associé. Les évolutions récentes remettent en cause les objectifs et le périmètre de cette communauté d'universités et d'établissements supérieurs. Une attention est portée aujourd'hui vers des regroupements situés au niveau de la métropole rennaise.

## 6. Domaine 6 : Dynamiques nationale et international

### a. Relations nationales

Le Pont Supérieur est membre de l'Association Nationale d'Établissements d'enseignement Supérieur de la Création et des Arts de la Scène (ANESCAS). A ce titre, l'établissement participe activement à la mise en réseau des pôles d'enseignement supérieur français :

- dans les domaines pédagogiques, artistiques, administratifs et la prospection
- dans les relations nationales avec la DGCA et avec les services du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- dans les relations avec l'association européenne des conservatoires

A ce titre le Pont Supérieur participe dans le cadre de l'ANESCAS aux rencontres avec l'association française des orchestres (AFO), l'association nationale des métiers de l'accompagnement musical, ANMAN) et l'association des professeurs de formation musicale (APFM).

### **Liens et partenariats avec les structures artistiques et culturelles**

- Au plan national, la convention avec l'ENSATT et le laboratoire « Éducation, Cultures et Politiques » de l'université de Lyon 2, a rendu possible des travaux de recherche qui ont débouché sur la parution, au printemps 2018, d'un ouvrage collectif aux Editions de l'Attribut.
- Dans une optique de potentialisation des parcours en formation au DNSPD en Danse jazz et au Diplôme d'état de professeur de danse jazz, une convention a été établie entre le Pont Supérieur et le POLE SUPERIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS – BOULOGNE-BILLANCOURT. Ces travaux abondent dans le sens des passerelles possibles et des complémentarités entre les parcours.
- En musique, un partenariat avec le Studio des Variétés à Paris a débuté il y a 3 ans. Dans ce cadre, les étudiants en musiques actuelles amplifiées bénéficient de formations sous formes de séminaires ou de stages dans les domaines de l'environnement professionnel et de coaching artistique.
- Le Pont Supérieur est à l'initiative d'un groupe de travail avec l'Institut français d'art choral (IFAC) à propos de l'enseignement supérieur de la direction de chœur.

Le Pont Supérieur s'inscrit dans une dynamique de partenariat. Le prochain projet stratégique verra le principe de conventionnement se renforcer dans une perspective de pérennisation des partenariats, d'activation et de visibilité des échanges.

## **b. Relations internationales**

Le Pont Supérieur a sensiblement augmenté son rayonnement international durant les quatre dernières années. Se situer dans une dynamique large d'enseignement supérieur est une priorité et contribue au partage d'autres pratiques pédagogiques et artistiques tant pour les étudiants que pour les enseignants. En musique cela se traduit par l'implication croissante dans les travaux de l'AEC. Pour la danse c'est autour d'un partenariat avec le Québec que le métissage opère.

Plusieurs axes sont ainsi développés :

1. L'adhésion dès 2012 à l'Association Européenne des Conservatoires (AEC) et le renforcement de la présence du Pont Supérieur dans les différentes commissions ou groupes de travail de cette association comme la « plateforme pop and jazz », la création à l'initiative du Pont Supérieur d'un groupe de travail européen sur la transmission des musiques traditionnelles ou la participation au séminaire sur l'entrepreneuriat.
2. La signature de la charte ERASMUS+ et le renforcement des mobilités étudiantes et enseignantes (voir tableau en annexe....)
3. L'adossement au dispositif Campus Art porté à Nantes par l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts qui a permis d'accueillir une étudiante chinoise, danseuse et chanteuse (cf convention)
4. L'accueil au Pont Supérieur à Nantes à l'initiative de l'ambassade de France en Argentine d'une délégation d'écoles supérieures d'arts de ce pays
5. La réalisation d'un partenariat avec l'école de danse de Québec qui a vu le déplacement de 20 étudiants danseurs sur place pour une session de travail avec la compagnie Yvann Alexandre

### **b.1 Apports, pour les étudiants, des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.**

La mise en œuvre de la charte ERASMUS+ a permis depuis 4 ans la mobilité sortante de 8 étudiants soit 2 dans le domaine musiques traditionnelles et 6 dans le domaine des répertoires classique à contemporain. Ils ont été accueillis dans les établissements supérieurs de Venise, Vigo, Saragosse, Leipzig, Weimar, Helsinki (académie Sibelius).

Tous en disent l'apport essentiel dans le parcours d'études supérieures en termes :

- d'ouverture à l'altérité de l'enseignement européen
- de connaissance de nouveaux répertoires
- de manières d'enseigner
- de constitution de relations professionnelles
- de mise en projet à l'échelon européen

L'accueil en mobilité entrante au sein du même dispositif d'enseignants en piano, flûte traversière, clarinette, chef de chœur venant des établissements supérieurs de Barcelone, Evora, Leipzig, Venise, Saarbrücken, Francfort, a également permis une ouverture artistique et pédagogique de premier plan. De nouvelles manières d'interpréter ou d'envisager la transmission ont enrichi le parcours de formation des étudiants ou leur ont permis d'envisager la suite de leurs études à l'étranger.

Les partenariats créés dans le cadre de l'Association européenne des conservatoires ont permis à des étudiants sortants du Pont Supérieur d'intégrer des formations au Master au sein des établissements supérieurs de Genève, Lausanne, Glasgow, Bruxelles et Liège.

### **b.2 Accords de coopération ou de partenariats (concernant des diplômes ou des projets) conclus avec des établissements étrangers et adaptés à la finalité de la formation.**

Pour le département musique, une coopération renforcée s'est établie avec le Conservatoire supérieur de Vigo (*Espagne*) dans le domaine des musiques traditionnelles et de leur transmission. Un séminaire commun a eu lieu à Rennes et Nantes en 2017 à l'occasion de la journée d'études Treuzkas. Un coordinateur du Pont Supérieur y sera en mobilité sortante fin octobre 2018.

Un accord de partenariat est envisagé et fera l'objet de discussion dans les prochains mois.

### **b.3 Dispositifs favorisant la mobilité entrante et sortante des étudiants et des enseignants.**

- Possibilité d'accéder à la liste des établissements agréés au dispositif ERASMUS+
- Présence tous les ans aux ateliers de lancement de projet à l'agence ERASMUS+ France de Bordeaux
- Accès à la plateforme AEC pour le développement de la mobilité

La charte ERASMUS+ et les relations établies dans le cadre de l'association européenne des conservatoires. Celle-ci permet de favoriser également la mobilité entrante et sortante des étudiants.

En annexe, le tableau Erasmus+ recense les données relatives à la nature et au nombre de partenariats internationaux, le nombre d'étudiants ayant bénéficié d'un programme de mobilité ainsi que le nombre d'étudiants ayant été accueillis dans le cadre d'un programme de mobilité.

Depuis la saison 2017-2018 un partenariat se construit avec l'EDQ (Ecole de Danse de Québec) et la Maison pour la Danse. Ce projet est soutenu par l'OFQJ (Office Franco-Québécois pour la Jeunesse). Ce soutien permet aux étudiants de première année d'aller à la rencontre des étudiants danseurs québécois, dans le cadre de la Petite Université de la Danse, pilotée par le Chorégraphe Yvann Alexandre. Ce partenariat permet aussi aux étudiants québécois de venir au Pont Supérieur. Ces échanges débouchent sur des performances partagées à Micadanses (Paris), au THV (Saint Barthélémy d'Anjou), au CCN de Nantes et, la saison 19-20 à la salle Vasse dont Yvann prend la direction en Janvier 2019. L'ensemble de ce projet est aussi soutenu par la ville de Nantes, jumelée avec Québec. Des échanges de formateurs débutent entre les deux structures.

En 2017-2018 cet échange a concerné 24 étudiants français et 6 étudiants québécois. En 2018-2019 cela sera 15 étudiants français et 13 étudiants québécois qui bénéficieront de ce dispositif.

Par ailleurs, et grâce à cette ouverture, des négociations démarrent avec le département danse de l'Université Concordia de Montréal, dirigé par Silvy Panet-Raymond. Un projet de partages chorégraphiques en lien avec les enjeux de la transmission complété par des expérimentations de studios immersifs (Concordia, Rennes 2, le Pont Supérieur) entre les structures, est en cours d'élaboration.

## C / Auto-évaluation, partie formations

---

### 1. - Objectifs pédagogiques de la formation

**Lisibilité, compréhension et connaissance, par les étudiants et les parties prenantes, des objectifs de la formation (connaissances et compétences à acquérir).**

La traduction des référentiels métiers DNSPM et DE en cursus de formation tend à donner de plus en plus un caractère professionnel à la formation. Cela se traduit dans les maquettes pédagogiques de la manière suivante :

- Un rapport accru entre l'apprentissage d'une spécialité instrumentale et/ou vocale et son expression directe au sein des lieux les plus divers de la diffusion et du rapport aux publics.
- La compréhension de l'importance de la réflexivité sur sa propre pratique qui progresse tant par la culture musicale générale que par l'accompagnement individuel des étudiants en vue de mieux appréhender leur identité artistique et/ou pédagogique
- Des instances de dialogue mieux définies entre étudiants et responsables pédagogiques pour améliorer la lisibilité des objectifs et les ajuster à leur propre compréhension.

La publication d'un document à destination des étudiants précisant la formation en termes de « compétences à acquérir » devient une nécessité pour donner davantage de sens à la formation.

**Objectifs de la formation au vu des résultats obtenus (taux de réussite, poursuite d'études, insertion...), de l'évolution du marché de l'emploi, etc.**

La majorité des étudiants sortants se dirigent vers l'enseignement artistique.

L'objectif d'un cursus commun DNSPM-Licence/DE permet aujourd'hui de disposer d'enseignants formés artistiquement de manière plus approfondie.

Dans le domaine professionnel de l'enseignement, la transversalité voire même la polyvalence devient un critère d'employabilité. Le Pont Supérieur facilite de manière cohérente l'obtention de 2 DE :

- Un premier obligatoirement articulé au DNSPM
- Un deuxième à partir du DNOP, du DEM ou d'une validation d'acquis avec le critère de la cohérence pédagogique : direction d'ensembles vocaux et formation musicale, instrument et direction d'ensembles instrumentaux, piano et accompagnement musique

Pour le parcours d'interprète, la transversalité est également une priorité. Disposer d'une dominante (*majeure en langage universitaire européen*) et d'une complémentaire (*mineure en langage universitaire européen*) est une nécessité pour une insertion professionnelle réussie. Les maquettes pédagogiques et l'esprit de promotion permettent ainsi :

- De faciliter les croisements d'ateliers ou de projets
- De mettre en œuvre pour un étudiant le suivi parallèle de 2 domaines

**Connaissance, par les étudiants et les parties prenantes, des débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études**

Les différents modes de communication des débouchés se développent au long des parcours de formation. Les séminaires annuels et les cinq stages d'observation contribuent à une connaissance concrète des différentes filières et notamment les axes les plus suivis :

- Poursuite d'études musicales en Master en France ou dans les autres pays européen
- Entrée directe dans la profession d'artiste musicien par l'obtention du régime de l'intermittence ou de salarié associatif ou coopératif
- Entrée directe dans la profession d'enseignant en écoles associatives, privées ou territoriales avec préparation aux concours de la fonction publique

### **Débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études.**

Une majorité d'étudiants du parcours DNSPM/DE ont commencé à enseigner en suivant leurs études. Ce métier est perçu comme le plus accessible et le plus stable. La France possède le réseau public d'enseignement artistique spécialisé initial le plus dense d'Europe. Le régime de l'intermittence est perçu comme un objectif à atteindre si l'on veut pratiquer le métier d'interprète, particulièrement dans les domaines liés aux musiques actuelles ou traditionnelles ; certains étudiants le nomment « statut ». La poursuite d'études artistiques en parcours de formation au Master a concerné depuis 2014 une quinzaine d'étudiants-instrumentistes des répertoires classique à contemporain (un seul en musiques traditionnelles) ou chefs d'ensembles vocaux. Un étudiant guitariste est entré en 2018 en formation au Master au CNSMD de Paris. 2 étudiants travaillent plus particulièrement au développement territorial de la pratique en amateur.

## **2. - Organisation et modalités pédagogiques de la formation**

### **➤ Organisation pédagogique**

Adaptation de la structure de la formation aux différents parcours étudiants (présence d'un ensemble d'unités d'enseignement cohérent avec les objectifs définis, notion de tronc commun, modules optionnels permettant aux étudiants d'adapter la formation à leur projet personnel, capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières tels que situation de handicap, sportifs, salariés, suivi des cursus d'études conduisant à la délivrance du baccalauréat, etc., prise en compte des enjeux liés à la formation tout au long de la vie et aux nouvelles formes d'enseignement à distance...).

La maquette pédagogique est construite de manière cohérente en étroite corrélation avec le parcours universitaire, sous la forme de champs disciplinaires, d'unités d'enseignements et de modules. C'est à l'intérieur des modules que les contenus et objectifs peuvent varier en fonction de l'évolution du projet personnel de l'étudiant. Par exemple :

- Un étudiant en musiques traditionnelles perfectionnera sa pratique instrumentale et/ou vocale dominante par la rencontre régulière avec un « référent ». Celui-ci évolue chaque semestre en fonction des résultats obtenus et de l'affirmation de l'identité artistique propre.
- Le module « direction artistique » permet en transversalité la découverte et l'initiation à un autre domaine musical
- Le module « mineure de découverte » au 1<sup>er</sup> semestre du parcours universitaire pour ouvrir des horizons

Les notions de tronc commun ou d'options n'ont donc pas été strictement retenues dans la construction pédagogique. Il s'agit plutôt de favoriser l'évolution permanente des contenus en fonction du parcours de l'étudiant/stagiaire.

L'établissement n'a pas eu à connaître l'accueil de sportifs salariés ni de non titulaire du baccalauréat.

Pour ce qui est de l'accueil d'étudiants en situation de handicap moteur, les locaux du site de Nantes sont récents et donc aux normes. Pour ce qui est des locaux du site de Rennes, la livraison du nouveau conservatoire est prévue courant 2021. Le Pont Supérieur bénéficiera alors de locaux en propre qui permettront d'assurer cet accueil.

La formation tout au long de la vie sous-tend la proposition de la formation continue préparant au diplôme du DE de professeur de musique, accessible également par la VAE. A ce titre, jusqu'à une centaine d'heures de cours peuvent être diffusées en ligne hors présentiel. D'autre part, la validation des acquis est systématiquement pratiquée à l'entrée des études, permettant ainsi de tenir compte de l'expérience déjà acquise et d'adapter les parcours de formation.

La présence aux universités de Rennes et de Brest de 3 studios immersifs, facilite la mise en œuvre d'un suivi de cours à distance dans de très bonnes conditions techniques. Le Pont Supérieur l'a mis en place pour le nouveau parcours de formation au Master

### **Cohérence du contenu de la formation avec l'arrêté du ministère de la culture relatif au diplôme national (référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification).**

Voir annexe articulation referentiel articulation

### **Prise en compte, au sein du cursus de formation, de la notion de risques corporels et psycho-sociaux dans les enseignements**

Dans le cadre du module lié à l'environnement professionnel, un atelier a lieu en première année de formation instrumentistes au DNSPM avec une kinésithérapeute spécialisée dans la posture des musiciens. Il en est de même avec les chanteurs avec un orthophoniste spécialisé. Enfin, un partenariat avec l'école supérieure d'ostéopathie de Rennes permet sous le contrôle de formateurs professionnels un suivi des étudiants sur le plan des pathologies posturales.

Les étudiants bénéficient de l'accès au service médico-social de l'université Rennes 2.

Sur les sujets de transmission et d'éducation artistique et culturelle, des modules spécifiques de la formation au DE sont insérés au sein du parcours de préparation au DNSPM à travers le module Intervention Artistique Participative en milieu scolaire. Ce module comprend des interventions sur les contextes éducatifs via des professionnels de l'Education Nationale, la préparation et la réalisation d'une intervention en école primaire située en réseau d'éducation prioritaire.

La transdisciplinarité a déjà été évoquée dans d'autres items. Le rapport musique/danse est abordé :

- en première année par un atelier commun de 4 à 6 jours et encadré par un duo d'artistes
- en deuxième année par la réalisation artistique personnelle qui donne l'obligation d'inclure une autre discipline artistique

Il est à noter que la séparation en bi-sites de ces disciplines ne permet pas autant d'actions qu'il serait souhaitable.

Une action artistique commune sous la forme de performances réalisées en duo musicien/comédien a eu lieu en février 2018 avec les 14 étudiants de l'école supérieure d'art dramatique du TNB. Dans le cadre du nouveau projet de cet établissement, des coopérations renforcées sont à l'étude et commenceront à être mises en œuvre en 2019.

### **Partenariat avec l'Université**

Le partenariat avec l'Université Rennes 2 pour l'obtention articulée de la Licence musique est régi par une convention. Celle-ci est jointe en annexe.

C'est l'UFR Arts, Lettres, Communication et son Département de Musique et de Musicologie qui sont les opérateurs. Le diplôme articulé au DNSPM qui est délivré se nomme :

### **Licence, mention musicologie, parcours musicien Interprète**

Les cours sont partagés avec les étudiants de l'université sauf pour le cours d'analyse spécifique à destination des étudiants en musiques actuelles amplifiées et musiques traditionnelles de L2 et L3. Ce cours est organisé et financé par le Pont Supérieur et donné sous la responsabilité pédagogique de l'UFR.

## **Organisation pédagogique entre l'établissement et l'université**

L'organisation pédagogique commune a fait l'objet de concertations annuelles en vue d'améliorer la prise en compte de la diversité des pratiques musicales. La nomination à l'UFR d'un enseignant ethnologue spécialiste des musiques actuelles puis d'une enseignante ethnomusicologue ont permis la création de cours thématiques à destination des étudiants en musiques traditionnelles et en musiques actuelles amplifiées.

De même, le parcours d'histoire de la musique a fait l'objet d'évolutions par l'accès à un cours nommé Musiques africaines/américaines destiné à tous les étudiants musiciens.

La proposition de cours universitaires veut aller vers davantage d'ouverture dans les différentes esthétiques. Cela favorise par exemple, l'accès des instrumentistes/chanteurs des répertoires classiques à contemporains à l'ethnomusicologie ou à l'histoire des musiques du monde.

Tous les sujets pédagogiques et/ou d'organisation communs sont traités en équipe commune : directeur adjoint, enseignante référente responsable scolarité pour l'université, directeur du département musique et assistante scolarité pour le Pont Supérieur.

L'inscription se fait de manière distincte dans chaque établissement.

## **Modalités pratiques de l'organisation du cursus entre l'établissement et l'université et coordination pédagogique**

Les cours sont délivrés dans les locaux de l'université Rennes 2. La licence étant commune, les emplois du temps semestriels du département musique de l'université s'imposent au Pont Supérieur. Ceci reste un point de complexité pour les activités du Pont Supérieur et est particulièrement aigu pour les temps d'évaluation qui se réalisent davantage par le contrôle continu au cours des semestres.

Les étudiants ont librement accès au centre de ressources et à tous les services habituels de l'université (délivrance d'une carte d'étudiant commune, assistance sociale, pôle informatique, action culturelle, etc.)

L'inscription est celle de tout étudiant en Licence soit **113 €** par an.

## **Coordination pédagogique de la formation**

Une instance commune Pont Supérieur/Université se réunit une fois par semestre pour un bilan de la formation co-validée et le jury commun d'évaluation. Les membres en sont le directeur du département musique et l'assistante scolarité du Pont Supérieur ainsi que le directeur adjoint du département musique, l'enseignante référente et la responsable scolarité de l'université pour le parcours « musicien interprète ».

## **Proposition de stages attachés à la formation**

Les stages dits d'observation professionnelle sont pleinement intégrés à la formation. Pour le DNSPM, ils sont au nombre de cinq tout au long du parcours de formation. Trois sont tournés vers l'objectif professionnel d'interprète et deux vers l'objectif de la transmission en co-validation avec le parcours de formation au DE de professeur de musique.

Depuis 2017, le suivi de ces stages a fait l'objet d'une attention renouvelée. Une personne ressource qui est à la tête d'un organisme de formation pour les métiers des arts et de la culture intervient à travers 2 séances plénières, un accompagnement individuel trois fois par an, le suivi du rapport et l'évaluation tant avec les étudiants qu'avec les structures d'accueil. Ce suivi approfondi a ainsi gagné en qualité et en aide à la prospection de lieux de stage.

De même, le processus d'évaluation réalisé par un rapport de l'étudiant s'est mieux intégré à la réalisation du stage.

Une convention formalisée est établie pour chaque stage (voir annexe...). Elle permet de fixer plus précisément les droits et les devoirs de la structure d'accueil, de l'étudiant et du Pont Supérieur.

### **Enseignements faisant appel à des pratiques pédagogiques innovantes**

Le Pont Supérieur a commencé à développer l'enseignement à distance par la présence studios immersifs installés dans les locaux des universités de Rennes 1 et Rennes 2 ainsi que l'UBO à Brest.

Au sein du parcours de formation DNSPM domaine musiques traditionnelles, le compagnonnage semestriel avec un référent de « terrain » a totalement renouvelé l'approche du perfectionnement de la pratique instrumentale ou vocale dominante des étudiants. Il en est de même pour l'accompagnement individuel dans le domaine musiques actuelles amplifiées.

Au sein du parcours de formation au DE de professeur de musique, les modules suivants sont concernés :

- L'usage de captations vidéos dans l'UE4-M4 : analyse de cours filmé et l'UE4-M3 : stages Observation-pratique-échange
- Inspiré par les pratiques de recherche-action, le module : Enquête Action sur un Territoire (UE6-M2) permet aux personnes en formation de conjuguer enquête de type sociologique (sociologie de la culture) et intervention artistique, dans une visée formative.

### **Validation d'acquis totale ou partielle**

- Pour les étudiants entrant en formation initiale

Le Pont Supérieur procède systématiquement à un entretien individuel qui évalue en totalité le parcours d'études préalable ainsi que des éléments d'expérience professionnelle. Suite à l'accord de l'équipe pédagogique, une validation formelle d'unité d'enseignement ou de tel ou tel module dispense du suivi de leur enseignement.

- Pour les étudiants venant d'autres pôles d'enseignement supérieur français ou étranger

Le Pont Supérieur a fait le choix d'une reconnaissance de la validation d'acquis pour valoriser et faciliter la continuité des études. Le procédé est le même : un entretien individuel suivi de l'accord de l'équipe pédagogique en vue de la validation formelle.

### **Délivrance de diplômes via la Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Le Pont Supérieur s'est d'emblée inscrit dans la dynamique de formation tout au long de la vie et de Validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du DE de professeur de musique. Le recul des quatre dernières années a conduit à la mise en place en amont du dépôt du Livret 1 d'un d'entretien préalable puis d'un accompagnement individuel plus circonstancié au long du processus. La démarche engagée par ces professionnels de l'enseignement est bien souvent exemplaire et courageuse. Le bilan de compétences effectué aboutit souvent à une remise en cause. Pour une majorité des candidats, il est source de renouvellement professionnel, passant par le suivi de plusieurs stages de formation continue.

Les annexes..... présentent le document d'information, les livrets 1 et 2 et les derniers indicateurs.

Pour davantage de cohérence et d'équité, tous les jurys de livret 1 sont présidés par le même professionnel. Il en est de même pour les jurys du livret 2 qui est systématiquement présidé par le directeur du département musique.

Voir annexe : document d'information VAE

## ➤ **Modalités pédagogiques**

### **Modalités d'orientation et de positionnement des candidats à l'entrée en formation**

Tout au long de la procédure d'inscription aux différents concours d'entrée, Le Pont Supérieur met en œuvre différents moyens d'information et d'accompagnement :

- le site internet a été renouvelé pour permettre une meilleure lisibilité de l'offre de formation et d'inscription en ligne
- l'assistance scolarité assure une permanence téléphonique de renseignements
- la direction du département musique ou éventuellement un coordinateur pédagogique de domaine répond aux sollicitations des candidats

En amont et au-delà de la campagne d'information via le site internet et la presse spécialisée, des séances d'information ont lieu dans les quatre CRR de l'interrégion ou dans d'autres lieux à la demande (par exemple le centre de ressources Trempolino pour les musiques actuelles).

Enfin, les anciens étudiants jouent eux-mêmes un rôle important dans le relais des processus de communication ou de promotion de l'offre de formation ainsi que la transmission concrète d'information sur les contenus d'enseignement.

Plusieurs progrès sont à l'étude pour améliorer ces modalités :

- Une meilleure valorisation des résultats obtenus par l'ensemble des étudiants/stagiaires
- Des campagnes d'information localisées à d'autres lieux ressources dans l'ensemble des domaines
- Une recherche plus efficace de relais de communication dans l'interrégion (ADDM, structures régionales, autres écoles supérieures d'art, etc.)

### **Modalités d'accès en formation initiale, continue, examens sur épreuves**

Le concours d'entrée en formation initiale est commun au parcours de formation DNSPM et DE. Pour y accéder, il faut justifier des trois conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien (DNOP) ou d'un diplôme d'études musicales (DEM)
- Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence
- Ne pas avoir interrompu ses études musicales initiales depuis plus de 2 ans

Les candidats doivent fournir un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation.

La limite d'âge est fixée à 30 ans, à la date de la première épreuve du concours.

Le directeur de l'établissement peut autoriser à se présenter au concours d'entrée des candidats qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus, après avis d'une commission composée du directeur de département et d'un enseignant coordinateur du domaine.

Frais d'inscription : 45 € + 2 timbres autocollants au tarif prioritaire.

Les modalités du concours d'entrée sont les suivantes :

## **PARCOURS INSTRUMENTISTES DES REPERTOIRES CLASSIQUES A CONTEMPORAINS**

### Epreuves écrites

- Commentaire écrit d'un texte philosophique ou littéraire portant sur un sujet artistique de portée générale ayant trait à ces esthétiques (2h)
- Analyse sur partition (extrait d'œuvre du répertoire classique ou romantique) et commentaire d'écoute (2h)

### Epreuves instrumentales

- Individuelle : le candidat présente un programme de 30 minutes composé d'œuvres de styles différents. Le jury choisit parmi ce programme les œuvres ou fragments d'œuvres à interpréter par le candidat. Cette épreuve n'excédera pas 15 minutes
- Réappropriation collective : les candidats sont regroupés en ensemble de plusieurs musiciens et préparent en loge deux courtes pièces pendant 30mn en fonction de l'esthétique présentée. Ce travail est restitué devant le jury. Un court commentaire avec le jury suit cette restitution.
- Entretien avec le jury portant sur les motivations, le parcours et le projet des candidats (15 minutes)

## **PARCOURS CHANTEURS DES REPERTOIRES CLASSIQUES A CONTEMPORAINS**

### Epreuves écrites

- Commentaire écrit d'un texte philosophique ou littéraire portant sur un sujet artistique de portée générale ayant au monde lyrique (2h)
- Analyse sur partition (répertoire vocal) et commentaire d'écoute (2h) comprenant principalement des œuvres à caractère vocal

### Epreuves vocales

- Individuelle : présentation d'œuvres vocales d'époques et de formes différentes (oratorio, opéra, lied/mélodie) d'une durée maximum de 15 minutes avec l'obligation du français et de l'italien et d'autres langues au choix
- Déchiffrage vocal collectif.
- Entretien avec le jury portant sur les motivations, le parcours et le projet des candidats (15 minutes)

## **PARCOURS MUSIQUES TRADITIONNELLES**

### Epreuves écrites

- Commentaire écrit d'un texte philosophique ou littéraire portant sur un sujet artistique de portée générale ayant trait aux musiques traditionnelles (2h)
- Commentaire d'écoute : 3 extraits de styles et genres différents font l'objet de 3 écoutes et d'un commentaire (2h)

### Epreuves instrumentales et/ou vocales

- Instrumentale et/ou vocale individuelle et en groupe (maximum 5 personnes) : le candidat présente un programme de 30 minutes composé de pièces de son aire culturelle de référence et d'autres aires éventuellement pratiquées. Le jury choisit parmi ce programme les pièces interprétées par le candidat. Cette épreuve n'excédera pas 15 minutes.
- Réappropriation : les candidats sont regroupés en ensemble de plusieurs musiciens et, d'après un enregistrement de collectage remis au moment de l'épreuve, préparent en loge une courte pièce durant 30 minutes ; ils devront ainsi s'approprier le morceau proposé et en préparer collectivement un arrangement. Ce travail sera restitué devant le jury et suivi d'un court commentaire avec le jury.
- Entretien avec le jury portant sur les motivations, le parcours et le projet des candidats (15 minutes)

## PARCOURS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

### Epreuves écrites

- Commentaire écrit d'un texte philosophique ou littéraire portant sur un sujet artistique de portée générale en lien avec les musiques actuelles amplifiées (2h)
- Commentaire d'écoute : 3 extraits de styles et genres différents font l'objet de 3 écoutes et d'un commentaire (2h)

### Epreuves instrumentales

- Une prestation musicale de 20 minutes avec un programme libre (le candidat se présente en solo ou avec son groupe habituel)
- Un extrait de score avec support écrit et/ou audio permettant de constater l'adaptabilité musicale en groupe de 3 ou 4 candidats (30 minutes de préparation en groupe, puis 2 présentations avec commentaire devant le jury)
- Entretien avec le jury portant sur les motivations, le parcours et le projet des candidats (15 minutes)

### **Pour l'ensemble des parcours, les critères d'évaluation seront les suivants**

#### Epreuves écrites :

##### 1. *Commentaire de texte*

- Capacité à synthétiser les principales idées ou postulats du texte proposé
- capacités à développer des idées personnelles de manière organisées et argumentées

##### 2. *Analyse et commentaire d'écoute*

- Capacité par l'écoute et/ou par l'écrit à décrire les protagonistes, la structure d'un extrait d'œuvre, de la situer esthétiquement ou dans une aire culturelle

#### Epreuves instrumentales ou vocales :

##### 1. *Prestation :*

- *Démontrer des capacités personnelles d'interprétation*
- *Démontrer des capacités techniques en corrélation avec la formation souhaitée*
- *Démontrer une capacité d'autonomie dans le choix des œuvres présentées*

##### 2. *Restitution/Déchiffrage :*

- *Capacité à l'écoute immédiate ou à la lecture à vue*
- *Capacité à restituer seul ou en groupe une écoute ou partition inconnue*
- *Capacité à en proposer une interprétation originale ou à en développer une variation*

##### 3. *Entretien*

- *Capacité à se présenter*
- *Capacité à présenter un projet professionnel et la demande de formation qui va avec*
- *Capacité à s'auto-évaluer*
- *Capacité à argumenter*

#### Composition des jurys de recrutement :

- Le directeur du département musique ou son représentant
- Les coordinateurs et/ou enseignants concernés par la spécialité ou le domaine.
- Pour les spécialités musiques actuelles amplifiées et musiques traditionnelles un professionnel extérieur

## Procédure d'admission

20 places par promotion de formation initiale DNSPM/DE sont offertes au concours chaque année pour un total maximum de 60 étudiants pour les trois années de formation.

Une liste d'admis est publiée : elle veille à un équilibre entre chaque domaine soit aujourd'hui 60% d'étudiants issus du domaine instrumentistes/chanteurs des répertoires classique à contemporain et chefs d'ensembles vocaux, et 40% issus des spécialités musiques actuelles amplifiées et musiques traditionnelles.

Une liste d'attente est également publiée. Elle fixe pour les instrumentistes la condition d'un accès à l'admission en fonction des places qui se libèrent et en tenant compte d'une priorité à la pratique musicale en ensemble.

## **FORMATION CONTINUE AU DE**

L'accès à la formation continue au Diplôme d'Etat de professeur de musique est conditionné à la réussite à un examen d'entrée, ouvert aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié-e d'une durée d'au moins 2 ans, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an, ou leur équivalent en volume horaire annuel
- Justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par 48 cachets sur deux ans
- Etre titulaire du Diplôme d'Études Musicales (DEM) ou du Diplôme National d'Orientation Professionnelle de musique (DNOP) et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins ou être engagé-e dans une démarche de réorientation professionnelle

Les modalités sont les suivantes :

### **I - Recevabilité**

Seules peuvent participer à l'examen d'entrée les personnes ayant déposé un dossier d'inscription complet à temps (avant le 4 mars 2018) et remplissant les conditions définies par l'arrêté du 5 mai 2011 (modifié par les arrêtés du 7 janvier 2015, du 28 juillet 2015, du 29 juillet 2016 et du 6 janvier 2017), cf. dossier d'inscription.

### **II - Module de formation préalable obligatoire**

Objectif de cette première étape : permettre à l'ensemble des personnes candidates de produire un texte réflexif sur une expérience récente de formation en lien avec l'enseignement musical spécialisé. La participation à ces journées n'est pas évaluée. Outre la production d'un texte réflexif personnel, elle permet à chaque personne candidate de prendre la mesure de ce qu'est une formation professionnelle menant à un diplôme et de faire l'expérience du travail collectif dans un tel cadre.

### **III - Admissibilité**

Objectif de cette deuxième étape : garantir que les personnes candidates ont le niveau de compétence requis pour suivre une formation menant au DE (réflexivité, culture et pratique artistiques) ... Texte réflexif portant sur le module de formation préalable

*Contenu* : des faits (module de formation préalable) et ce qu'ils auront donné à penser. Etonnements, découvertes, analyse de difficultés rencontrées, mises en lien avec l'expérience personnelle, mises en lien avec des savoirs préexistants,...

Critère principal : réflexivité.

--> la capacité à décrire, mais également à critiquer, analyser et prendre en compte la complexité des enjeux et des situations, en appui sur les expériences personnelles et sur une culture générale dans les champs de la culture, de l'art, de l'éducation et plus spécifiquement de l'enseignement spécialisé de la musique.

... Analyse musicale (durée 3 h)

Analyse musicale sur partition d'une pièce musicale (ou extrait) issue du répertoire du domaine (2h)

Commentaire d'écoute d'une pièce musicale (ou extrait) issue d'un répertoire inhabituel (1h)

*Critère principal* : niveau de spécialisation.

--> les savoirs et les savoir-faire dans le domaine du DE concerné, ainsi que la culture générale musicale (au-delà du domaine concerné) et les savoir-faire d'écoute active et critique.

... Enregistrement audio

Par internet (pièce-jointe d'email ou WeTransfer ou GoogleDrive), remise de deux enregistrements audio (wave, aif ou mp3) de l'interprétation personnelle de deux pièces de répertoires différents relevant toutes deux du domaine du D.E. présenté. L'un des deux enregistrements peut être un solo (non accompagné). Possibilité de mise à disposition d'un enregistreur audio-numérique par le Pont Supérieur les semaines précédentes. La qualité de l'enregistrement sur le plan de la technique du son ne sera pas prise en compte au-delà du seuil « d'intelligibilité » du discours musical.

*Critère principal* : niveau de spécialisation.

--> les savoir-faire instrumentaux et musicaux dans le domaine et l'option du DE concerné.

Chaque épreuve donnera lieu à une note sur 20.

Admissibilité : pas moins de 10/20 dans chacune des épreuves.

#### **IV - Admission**

Sur convocation (cf. admissibilité), entre le 2 et le 4 mai 2018, locaux du Pont supérieur, Rennes. Objectifs de cette deuxième étape de sélection : former une promotion de stagiaires alliant la diversité des profils et des spécialités à un potentiel de travail collectif de longue durée (deux années scolaires) ; sélectionner les candidats les plus susceptibles de tirer parti des apports de la formation en 2018-2020.

... Présentation musicale en solo (5mn environ)

Dans le cadre de cette épreuve, il sera demandé aux candidats de préparer une séquence musicale d'environ 5mn, qui serait une sorte de présentation de qui ils sont en tant que musicien. Présentation sans « mots », uniquement musicale. Le ou les répertoires utilisés, et/ou le style d'improvisation le cas échéant, devront relever du domaine du D.E. du candidat.

Critères principaux : Niveau de spécialisation

--> les savoirs et les savoir-faire dans le domaine et l'option concernés.

Positionnement artistique

--> la capacité à choisir puis présenter des œuvres pertinentes tant par rapport au niveau instrumental personnel que par rapport aux affinités, valeurs, orientations artistiques personnelles.

... Entretien (20mn environ)

Après une courte présentation personnelle, le candidat pourra revenir de manière critique sur ses réalisations lors des autres épreuves du concours d'entrée, puis développer les éléments qui fondent son projet de formation et d'accès au Diplôme d'Etat de professeur de musique. Il s'en suivra un dialogue avec le jury.

Critères principaux : Réflexivité

... la capacité à analyser ses propres réalisations et expériences professionnelles, au-delà d'un simple avis positif ou négatif.

Positionnement professionnel

... la capacité à faire part au jury d'un projet de formation en lien avec le parcours professionnel personnel, et à identifier les limites, les contradictions et les potentiels (de ce parcours et de ce projet).

Niveau de spécialisation

... la culture générale dans les champs de la culture, de l'art, de l'éducation et plus spécifiquement de l'enseignement spécialisé de la musique, ainsi que la capacité à la mobiliser pour nourrir les échanges avec le jury.

Chaque épreuve donnera lieu à une note sur 20, avec un coefficient 2 pour l'entretien

Le jury décidera du nombre de places en formation, à l'issue des entretiens.

Les admissions se feront alors par ordre de moyenne générale à l'ensemble des épreuves et seront affichées sur le site internet et dans les locaux du Pont supérieur à Rennes.

#### Composition du jury en référence aux textes règlementaires :

- Le directeur du département musique ou son représentant
- Un enseignant d'un autre pôle d'enseignement supérieur
- Une personnalité musicale

#### **Modalités pédagogiques relatives aux parcours articulés (concours d'entrée commun...)**

Le parcours articulés de formation initiale DNSPM/DE s'appuie sur le constat qu'environ 80% des étudiants se dirigent professionnellement vers les métiers de l'enseignement artistique. La création des pôles d'enseignement supérieur et du parcours de formation au DNSPM ont permis avec succès de consolider de manière cohérente et suivie la formation d'interprète avant de s'engager dans le métier d'enseignant.

Etablir un concours d'entrée commun (voir au chapitre précédent ses modalités) et insérer certains modules de formation au DE dans le parcours DNSPM favorisent la capacité immédiate de l'interprète à transmettre au sens le plus large et vers les publics les plus divers. Ce choix pédagogique s'est montré adapté aux contextes et politiques culturels d'aujourd'hui. Il a permis de placer d'emblée l'étudiant dans une posture de partage d'un art et dans une meilleure conscience de ceux qui le reçoivent. Il s'agit d'appréhender un métier globalement et dans toutes ses composantes.

La validation des Diplômes se basent sur le contrôle continu et une évaluation terminale.

#### Pour la formation initiale au DNSPM/DE/Licence :

- Pour la partie commune DNSPM/Licence, une notation semestrielle par module est établie et partagée lors d'un jury commun Université/Pont Supérieur. La notation s'établit à partir de modalités diverses : contrôle continu suivi par les coordinateurs de domaine, travaux écrits, épreuves sur table ou de mise en situation artistique.

Chaque établissement suit son propre règlement des études pour l'établissement du bulletin semestriel remis à l'étudiant :

- Une compensation intégrale entre les UE à l'Université et une moyenne de 10/20 pour poursuivre d'une année sur l'autre
- Une compensation au sein de chaque UE au Pont Supérieur et une moyenne de 10/20 exigée pour chaque UE.
- A l'université, une seconde session d'examens est règlementairement mise en place en fin d'année pour les deux semestres en cours.
- Au Pont Supérieur, des procédures spécifiques de rattrapages sont mises en œuvre en fonction des UE et de leur nature (nouvelle mise en situation artistique, nouvelle épreuve sur table, nouvelle présentation orale d'un sujet, etc.).

Le Parcours de formation au DNSPM intègre deux épreuves règlementées par les textes en vigueur :

- Un contrôle de mise en situation artistique spécifique aux différentes spécialités en fin de 2<sup>ème</sup> année. L'épreuve consiste en la présentation d'un programme libre de 20mn. Le jury est composé du directeur du département musique ou son représentant et d'un professionnel du domaine invité. La note minimum de 10/20 est requise pour poursuivre en 3<sup>ème</sup> année.
- Une mise en situation en concert ou en spectacle public de 45 mn en fin de 3<sup>ème</sup> année. Le programme en est libre et doit représenter tout ou partie des « répertoires » du domaine ou de la spécialité présentée. Ces représentations se déroulent dans les lieux habituels de leur professionnalisation (Opéra, auditorium de concert, SMAC ou Scène conventionnée musiques traditionnelles). Le jury nommé formellement par le directeur général du Pont Supérieur est présidé par le directeur du département

musique ou son représentant, et composé de deux professionnels de la spécialité et/ou de son option dont un artiste/enseignement de l'enseignement supérieur au moins, d'une personnalité musicale. La note minimum de 10/20 est requise pour prétendre à obtenir le DNSPM.

Le parcours complémentaire pour l'obtention en formation initiale articulée au DNSPM du DE de professeur de musique est essentiellement évalué sous la forme du contrôle continu (voir annexe...)

- L'entretien terminal comprend la soutenance orale devant jury du projet d'enseignement. Le jury est présidé par le directeur du département musique ou son représentant et composé de manière réglementaire. La note minimum de 10/20 est requise pour prétendre à obtenir le DE, à la condition que toutes les autres UE soient validées.

Pour le parcours de formation continue au DE de professeur de musique, les différents modes d'évaluation sont identiques au parcours en formation initiale.

**Existence d'une annexe descriptive ou d'un supplément accompagnant le diplôme qui précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant.**

A ce jour l'annexe d'un supplément au diplôme n'existe pas. Elle est envisagée pour l'année universitaire en cours et dans le cadre du projet stratégique à venir.

**Etablissement des modalités d'évaluation et connaissances de celles-ci par les étudiants. Modalités d'évaluation des connaissances.**

voir annexe

### 3. Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

Le Pont Supérieur a engagé une enquête générale sur certaines données d'insertion professionnelle des étudiants/stagiaires sortants de 2015. Le taux moyen élevé de 82% de réponses est dû à la mise en œuvre d'une conversation téléphonique systématique avec chaque étudiant/stagiaire concerné.

#### ***La méthode et les outils utilisés pour les enquêtes d'insertion professionnelle.***

Objectifs de l'enquête :

- Visualiser le début de carrière des jeunes diplômés,
- Renforcer la connaissance des équipes pédagogiques sur l'environnement professionnel des diplômés
- Améliorer la communication sur les cursus au plan local et national

Les diplômés ont été enquêtés :

- A partir de la deuxième année suivant l'obtention de leur diplôme
- A partir d'un questionnaire unique élaboré avec les départements musique et danse complété en ligne (askabox.fr) 35 questions.
- Adressé, par courriel, il est saisi par l'étudiant directement en ligne
  
- La relance et d'un soutien en ligne des enquêtés ont été assurés par les équipes du Pont Supérieur

Public touché :

- Musique: 24 étudiants sollicités 24 réponses/ taux réponse 100%
- Dont DNSPM -Diplôme national supérieur professionnel de musicien - 2015
  - 21 DNSPM
- Dont D-E MUSIQUE -Diplôme d'état de professeur de musique - 2015
  - 17 D-E Musique

Le document synthétisant cette enquête est joint en annexe.

### 4. Données relatives à la formation

DNSPM :

- Orientations générales
- Domaine chanteurs répertoire classique à contemporain
- Domaine chefs d'ensembles vocaux
- Domaine musiques classiques – répertoire classique à contemporain
- Domaine musiques actuelles amplifiées
- Domaine musiques traditionnelles
- Maquettes pédagogiques DNSPM par domaines
- Modalités de validation
- Articulation référentiel certification instruments
- Articulation DNSPM Université de Rennes2
- Cursus Université Rennes 2 département musique

DE :

- Présentation module DE
- Correspondance référentiel formation / certification DE
- Modalités d'évaluation
- Maquette pédagogique
- Articulation DE-DNSPM+ note synthétique



## DOSSIER D'ACCREDITATION 2018-2019

Note synthétique – octobre 2018

### Note synthétique présentant les orientations stratégiques durant la prochaine période d'accréditation

---

A l'appui des éléments d'autoévaluation, le Pont Supérieur s'attachera à développer son prochain projet stratégique autour de deux axes majeurs que sont la consolidation de ses missions actuelles et le développement de son attractivité par le biais d'une stratégie renforcée de partenariats pérennisés.

#### **Consolidation**

Dans le cadre de sa mission principale de formation des artistes et des enseignants, le bilan d'auto évaluation a permis de révéler des points à faire évoluer au titre de la consolidation.

Un certain nombre de points relevant du pilotage et de la gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation devront être prioritairement mis en œuvre : démarche qualité, suivi de l'insertion professionnelle, tableaux d'indicateurs, charte égalité femmes/hommes, développement de l'offre de formation continue, pérennisation du suivi de la politique de mise en situation professionnelle, dynamique interne de l'équipe pédagogique.

Les échanges fertilisants entre formation continue et formation initiale, entre DNSPM et DE, entre départements danse et musique devront être poursuivis tout en conservant le niveau d'exigence déjà atteint. Cette porosité entre les différents dispositifs est un atout : son objectif est de proposer une formation culturellement très profonde et pédagogiquement très interactive afin de préparer les futurs professionnels aux adaptations nécessaires pour s'inscrire dans un environnement professionnel toujours en évolution. Le Pont Supérieur souhaite poursuivre son travail de juste articulation dans l'apport des outils de médiation complémentaires à ceux de la transmission utiles à la formation des artistes.

La place de la recherche au sein du Pont Supérieur doit pouvoir se déployer de façon plus naturelle dans son articulation avec les contenus de formation proposés : le domaine de l'ethnomusicologie et celui de la recherche en pédagogie - grâce à la présence d'environ 15 docteurs- intervenants dans une démarche de partage avec d'autres partenaires sont des atouts forts pour irriguer en continu les processus de formation. Cette dynamique doit aussi réinterroger et renforcer les unités d'enseignement transversales au sein des formations des interprètes et des enseignants de musique et de danse.

## **Attractivité et partenariats**

La valorisation de partenariats déjà existants, le développement et la diversification de partenariats complémentaires à ceux déjà mis en œuvre avec des structures culturelles et artistiques (articulation avec l'environnement régional de formation supérieure, partenariats socio-professionnels, avec les entreprises, avec les conservatoires classés ...) permettront d'apporter une réponse au développement de l'attractivité du Pont Supérieur (conventionnements durables avec des structures culturelles et artistiques du territoire, rédaction d'une charte commune pour énoncer de manière partagée le sens donné aux formations.). A l'échelle de son territoire interrégional, le Pont Supérieur s'attachera à mettre en œuvre des partenariats significatifs, correspondants aux réalités observées du milieu professionnel artistique et culturel des deux régions.

Les formations longues diplômantes ainsi que le dispositif de la VAE pour l'obtention du DE Musique constituent une forte activité du Pont Supérieur et continue de répondre à une réelle demande à l'échelle inter-régionale et nationale. D'autres aspects de l'activité de la formation continue doivent pouvoir être précisés et développés. Dans un contexte de réforme de la formation professionnelle continue, le Pont Supérieur devra pouvoir renouer avec le terrain pour calibrer son offre de modules courts afin qu'elle réponde aux besoins des réalités observées. A la fois dans le domaine de la formation des enseignants et celui de la formation continue des artistes. Ce développement devra pouvoir se faire dans une dynamique partenariale avec les grands opérateurs nationaux de la formation continue permettant à la fois la levée de financements et la diversification des publics touchés. Il importera de développer et valoriser la formation continue modulaire en s'attachant à développer la notion de transversalité avec d'autres écoles supérieures d'art autour de thématiques alliant spectacle vivant et transmission.

De nouveaux publics, touchés par des actions du Pont Supérieur, pourront constituer un relais pour la diversification des profils des étudiants et stagiaires accueillis. En complément, la capacité à informer des publics élargis par le développement de l'usage d'outils de communication adaptés et ciblés (site internet, newsletter, dématérialisation des supports...) et l'inscription dans Parcours Sup, contribueront à développer la visibilité du Pont Supérieur.

La confirmation de l'identité du Pont Supérieur à la fois comme pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant offrant une formation ouverte sur d'autres arts, permettant le développement de la personnalité artistique des étudiants et stagiaires, et également en tant que pôle d'excellence en matière de musiques traditionnelles sont des éléments à valoriser : dans le paysage national des établissements supérieurs de la création artistique et du spectacle vivant, ces singularités devraient accentuer la reconnaissance du Pont Supérieur à l'échelle nationale et européenne.